

V- POPULATION, EDUCATION ET EMPLOI

POPULATION ET EDUCATION

Mme. Toubamia WAZZANI

Introduction

La déclaration de politique générale du gouvernement de l'alternance a accordé au secteur de l'éducation et de la formation une place privilégiée dans le cadre de la politique globale d'un développement durable.

Des objectifs ambitieux ont ainsi été tracés englobant la généralisation à court terme de l'enseignement fondamental, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la lutte contre l'analphabétisme basés sur la mobilisation nationale et la participation de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux.

Par ailleurs, l'importance capitale du dossier de l'Education et de la formation, et la priorité qu'il s'agit de lui accorder, ont été solennellement rappelées par sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, lors du discours du trône du 30 juillet 1999, lorsque Sa Majesté a affirmé que :

« La question de l'Enseignement figure en tête de nos préoccupations actuelles et futures, en raison de son extrême importance, de son impact sur la formation des générations et de leur préparation à accéder à la vie active, pour contribuer à l'édification de la nation, avec compétence, savoir faire, abnégation et loyauté, en aspirant à accéder au vingt et unième siècle, par la mise en valeur des potentialités scientifiques, des innovations technologiques de l'époque, ainsi que des larges perspectives qu'elles ouvrent pour l'intégration dans le processus de mondialisation».

Comme on peut le remarquer l'enjeu est considérable car il concerne les qualités fondamentales du citoyen marocain, dans ses dimensions individuelle et sociale sachant qu'à travers la qualification du

citoyen se détermine celle de l'ensemble du pays. La prospérité pour le siècle à venir, ou les difficultés et l'exclusion sociale, se dessinent aujourd'hui dans l'éducation et la formation.

I- Les questions de population : dimension internationale et défis du développement durable

I.1- Le cadre politique et idéologique des questions de population

Le débat sur la problématique de population, n'est pas un phénomène nouveau. C'est au siècle dernier que l'on a vu fleurir les plus grandioses constructions intellectuelles. S'agissant des questions de développement, deux noms se détachent inévitablement : Malthus et Marx. Le premier s'intéresse aux « lois de la population », le second aux « lois de l'économie ». L'un et l'autre sont à l'origine de ces grands mythes planétaires qui vont dominer le XX^{ème} siècle : le mythe de la catastrophe démographique, et le mythe de la paupérisation des pays « dominés »¹.

On peut distinguer trois grandes périodes à travers lesquelles les questions de population sont passées d'un simple débat technico-démographique à celui d'un sujet lié étroitement à la politique internationale.

La première étape (1850-1945) a été caractérisée par la promotion de la recherche scientifique sur les questions de population en tant que nouveau sujet d'étude. Dans la deuxième étape (1945-1965), la question de population a acquis une dimension internationale, car la fin de la deuxième guerre mondiale et la création des Nations Unies marque un tournant sur le plan du traitement tant scientifique que politique de la question. Durant la troisième étape (1966-1994), le problème démographique est devenu au cœur du débat sur le développement humain durable.

Entre 1974 et 1994, l'ONU a organisé trois conférences sur la population qui se sont tenues dans des contextes idéologiques fort différents : Bucarest en 1974, Mexico en 1984, le Caire en 1994. Ces conférences rompent avec le passé, de techniques, elles deviennent politiques. Les représentants des Etats débattent d'orientations politiques et adoptent des mesures destinées à être appliquées par chaque pays. La conférence du Caire a adopté un programme d'action sur 20 ans (1994/2014)².

1.2- L'éducation et les conférences internationales

Dans toutes les conférences organisées par les Nations Unies, la question de l'éducation a été considérée comme l'un des thèmes majeurs. La croissance rapide de la population mondiale et plus particulièrement dans les pays en voie de développement, les migrations, l'urbanisation accélérée et la détérioration continue des écosystèmes de notre planète, préoccupent actuellement tous les gouvernements. Ces pays sont appelés à garantir l'équilibre entre leurs capacités à tirer partie de leurs ressources naturelles et des potentialités de leur propre dynamique démographique.

La conférence mondiale sur la population de Bucarest /1974- réaffirmée et étoffée à la conférence de Mexico /1984 et confirmé une nouvelle fois par le Forum international sur la population au XXIème siècle organisé à Amsterdam en 1989³- a mis l'accent sur l'importance des comportements individuels au sein de la famille et sur les rapports entre les situations démographiques, les ressources naturelles,

¹ Jean Claude Chesnais « La revanche du tiers monde », Editions R. Laffont, Paris, 1987/P19.

² Louise Lassonde «les défis de la démographie: quelle qualité pour le XXIe siècle ? la découverte, Paris 1996, PP 18-21.

³ La déclaration d'Amsterdam (1989) « Une vie meilleure pour les générations futures » souligne l'importance du rôle de l'information, de la communication et de l'éducation pour la réussite des programmes de population, et fait appel à tous les pays qu'ils fassent en sorte que les programmes en matière de population dispensent une éducation, des conseils et des services aux jeunes et favorisent leur participation à toutes les activités de développement.

l'environnement et le développement socio-économique, dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes... Cette conférence comporte aussi une dimension éducative et envisage, en ces termes, la nécessité de développer l'éducation relative aux questions de population.

En effet, La déclaration de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Jomtien en Thaïlande du 5 au 9 mars 1990, stipule dans son 1^{er} article que :

« Tout enfant adolescent ou adulte- doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux. Ces besoins concernent aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) dont l'être humain a besoin pour survivre , pour développer ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre»⁴.

En ce qui concerne la satisfaction des besoins éducatifs des adolescents et des adultes, la Déclaration mondiale sur l'éducation recommande de faire recourir à des programmes d'éducation formelle et non formelle concernant la santé, la nutrition, la population, les techniques agricoles, l'environnement, la science, la technologie, la vie familiale ainsi qu' une information en matière de fécondité- et d'autres problèmes de société.

La dimension éducative est considérable dans le Programme d'action de la conférence sur la population et le développement du Caire . Ce dernier tient largement compte des conclusions et recommandations de la conférence mondiale de Jomtien, qui insiste sur le fait de combattre l'analphabétisme, d'élever les niveaux d'instruction en général, de réduire les écarts en la matière entre hommes et femmes,

⁴ UNICEF «La déclaration mondiale sur l'éducation pour tous» 5-9 Mars 1990, Jomtien/Thailand

d'intensifier la formation et le développement des ressources humaines ou d'améliorer la qualité et la pertinence éducatives.

La conférence du Caire a plus particulièrement souligné ce que toutes les recherches ont montré «qu'il existe une relation d'interdépendance entre l'éducation et les changements d'ordre démographique et social. L'amélioration du niveau de l'éducation des femmes et des jeunes filles contribue à rendre celles-ci plus autonomes, à repousser l'âge du mariage et à réduire la taille des familles et que les enfants dont les mères sont mieux instruites ont généralement des chances de survie. La généralisation de l'enseignement est également un facteur qui agit sur les migrations internes et la composition de la population active, et que l'éducation et la formation doivent préparer les jeunes à affronter le monde complexe d'aujourd'hui, et que les possibilités de trouver un emploi rémunéré dépendent du contenu des programmes d'étude, et de la nature de la formation reçue. L'inadéquation et la disparité du système d'enseignement par rapport au système de production peuvent être à l'origine du chômage et du sous-emploi »⁵

1.3 - Vers un élargissement du rôle de l'éducation

Les efforts déployés dans nombreux pays pour développer l'éducation relative aux questions de population, correspond à une nouvelle vision du rôle de l'éducation qui s'est précisé au cours des dernières décennies. Il est de plus en plus souvent demandé à l'institution éducative de contribuer à la solution des problèmes qui se posent à la société, en particulier les problèmes liés à la réalisation d'un développement durable, et les problèmes que posent l'individu et/ou la famille en matière de santé reproductive .

Les problèmes actuels de population sont ceux de nos sociétés, car ils ont en général pour origine le comportement humain. La perception

⁵ Nations Unies « Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement » 1994/ P86-89

de ces problèmes, tant chez les individus que dans les différentes couches de la société, va de l'ignorance jusqu'à une prise de conscience partielle. D'où un besoin impérieux dans tous les pays et pour tous les citoyens d'une éducation relative aux questions de population.

Le programme d'action de la conférence du Caire offre une vision élargie du rôle de l'éducation et met l'accent sur son importance dans tout le processus du développement. Il plaide pour l'institutionnalisation d'une éducation relative aux questions de population dans les systèmes éducatifs.

II- Education au Maroc: un facteur de développement durable

S'inspirant des orientations et des recommandations des grandes conférences internationales, notamment la conférence mondiale sur l'éducation pour tous de 1990, la conférence du Caire de 1994, et convaincu du rôle éminemment important de l'Education et de la formation, le Maroc a accordé à ce secteur un intérêt particulier dans le cadre de sa politique globale de développement .

Nombre considérable de mesures ont été prises depuis le début des années 90, et des objectifs ambitieux ont été tracés englobant la promotion de l'enseignement et sa généralisation tant au milieu rural qu'urbain.

II.1- Bilan des réalisations en matière de scolarisation dans la décennie 90

Notre pays a consacré depuis l'indépendance des ressources importantes pour le développement du système éducatif. Au cours des dix dernières années la part du budget de l'Etat hors dette réservée à l'enseignement fondamental et secondaire s'est située aux environs de 20% connaissant une augmentation annuelle supérieure de 2% environ à

celle du budget de l'Etat. Par rapport au PIB, le budget de l'Education s'établit à environ 4,5%.

II-1-1 Aspects quantitatifs

a) effectifs globaux des élèves :

***- Le premier cycle de l'enseignement fondamental :**

L'analyse des données concernant l'enseignement fondamental a montré une hausse importante des effectifs des élèves durant la période 1991-1999. Ainsi, ils sont passés de 2.485,0 élèves en 1991-1992 à 3.323,2 en 1998-1999 soit un taux annuel de 33,73%. Ces effectifs sont appelés à atteindre 4.007,9 en 2001-2002 et 4.140,0 en 2003-2004.

***- Le deuxième cycle de l'enseignement fondamental :**

Entre 1991-1999, les effectifs des élèves dans le 2^{ème} CEF sont passés de 790,2 à 937,0 soit un taux d'accroissement de 18,57%. Au cours de la même période, les effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire sont passés de 333,5 à 410,0 soit un taux de 22,93%.

Il faut faire remarquer que le nombre total des effectifs des élèves dans les trois cycles est passé de 3.624,2 en 1991-1992 à 4.692,2 en 1998-1999 soit un taux de 26,43%. Les effectifs des élèves dans ces trois cycles passeront de 4.996,4 en 1999-00 à 5.908,3 élèves à l'horizon 2003-2004 avec un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 18,25%.

b) effectifs des nouveaux inscrits

***- Nouveaux inscrits en 1er CEF**

Les effectifs des nouveaux inscrits dans le milieu urbain sont passés de 232.696 en 1991-1992 à 302.526 en 1998-1999. Dans ce milieu, chez les filles, les effectifs sont passés de 112.281 à 147.852 entre 1991-1999 enregistrant un taux d'accroissement égal à 31,68%.

Dans le milieu rural, grâce aux efforts déployés par le MEN pour encourager la scolarisation, le rythme de croissance était plus rapide que

celui enregistré dans le milieu urbain. En effet, durant la période 1991-1999, les effectifs sont passés de 292.547 à 392.096 élèves.

*-Nouveaux inscrits en 7^{ème} CEF

Entre 1991-1999, les effectifs des nouveaux inscrits en 7^{ème} CEF dans le milieu urbain, sont passés de 220.233 à 253.306 élèves. Les filles accèdent de plus en plus au collège, leur effectif est passé de 94.124 en 1991-1992 à 138.938 en 1998-1999.

c) Evolution des effectifs des filles dans l'enseignement fondamental

*- Premier cycle de l'enseignement fondamental

Une évolution notable des effectifs des filles dans le 1^{er} CEF peut être visiblement remarquée. Cet effectif qui était de 236.636 en 1961-1962 est passé à 795.061 en 1988-1989, à 1.131.457 en 1993-1994 puis à 1.453.643 en 1998-1999. Cette évolution est le résultat des efforts considérables voire inépuisables du MEN en vue d'améliorer le système éducatif et de contribuer à la promotion du progrès social.

*- Deuxième cycle de l'enseignement fondamental

L'analyse de données concernant le 2^{ème} CEF fait ressortir une évolution tangible des effectifs des filles durant la période 1991-1999. Ainsi, entre 1991-1992, ces effectifs étaient uniquement de 326.356, ils ont passé à 400.265 en 1998-1999.

d) Capacité d'accueil

*- Premier cycle de l'enseignement fondamental

En 1998-1999, le nombre d'établissement dans le 1^{er} CEF a atteint 5692 unités scolaires. Ce nombre sera de 5918 à l'horizon 2000. Dans le milieu rural, le nombre des unités scolaires est de 3241 unités entre 98-99, ce nombre atteindra 3407 en l'an 2000.

*- Deuxième cycle de l'enseignement fondamental

On dénombrait en 1998-1999, 911 établissements dans le 2ème CEF. Ce nombre atteindra 939 en l'an 2000. Il faut signaler qu'en milieu rural, ce nombre est faible (236 établissements).

Il est à signaler que le taux d'analphabétisme pour la population âgée de 10 ans et plus a reculé, durant cette même période, de 12% passant de 67% à 55%, le taux de scolarisation des 7-15 ans passant de 51% à 63%.

Cependant, force est de constater que, malgré leur ampleur, les réalisations des quarante années d'indépendance n'ont pas permis de répondre aux attentes de la société et du pays.

La nécessaire généralisation de l'enseignement fondamental demeure inscrite dans un horizon lointain. Dans une option tendancielle, le premier cycle ne serait généralisé qu'à l'horizon 2010, et le taux de scolarisation du second cycle n'atteindrait 70% qu'en 2014, pour s'y stabiliser, dans l'hypothèse où cette tendance serait maintenue.

Deux millions cent mille enfants âgés de 7 à 15 ans ne sont ainsi pas scolarisés.

L'analphabétisme continue de sévir atteignant des proportions alarmantes : 3 ruraux sur 4, et 9 femmes rurales sur 10. Les taux de scolarisation par tranche d'âge demeurent faibles, dans l'absolu et dans leur relation avec ceux de pays comparables :

- La tranche d'âge des 7-12 ans est scolarisée à hauteur de 70,7% ;
- La tranche d'âge des 13-15 ans est scolarisée à hauteur de 46,5% ;
- La tranche d'âge des 16-18 ans est scolarisée à hauteur de 26,6%.

Selon le rapport mondial de l'éducation de l'UNESCO de 1998, les taux bruts de scolarisation du Maroc, comparés aux pays en développement, accusent un retard d'environ 20% pour l'enseignement primaire, et de 10% pour l'enseignement secondaire (collèges et lycées).

La déperdition scolaire, qui pénalise particulièrement les plus démunis, continue d'être élevée, augmentant notablement le coût social et économique de l'apprentissage et réduisant considérablement le rendement du système éducatif.

Sur 100 enfants de 7 ans, 85 accèdent à l'école, 45 atteignent le collège, 32 terminent les études fondamentales,, 22 accèdent au secondaire, 17 atteignent la dernière année du secondaire et enfin 10 obtiennent leur baccalauréat.

Les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain, entre les filles et les garçons, demeurent par trop flagrantes.

Sur 100 enfants ruraux de 7 ans, 66 accèdent à l'école, et 41 accèdent au collège. D'autre part, sur 100 jeunes filles de 7 ans, 59 accèdent à l'école, 43 au collège, 17 au secondaire et 7 obtiennent le baccalauréat.

II-1-2 Aspect qualitatif:

Au niveau qualitatif, les problèmes se posent avec autant de gravité, compte tenu du niveau général de notre enseignement de son inadaptation aux nécessités du développement économique et social et du faible niveau des équipements des institutions scolaires.

Cependant, le MEN œuvre pour une amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation à travers une réforme globale du système éducatif et de formation à plusieurs niveaux dans le but de développer une culture de la qualité en recentrant l'action sur l'élève, l'enseignant et l'établissement.

a) amélioration de la qualité de l'enseignement

L'évolution de notre société, les changements continus et rapides qui s'y manifestent, tant sur les plans social et culturel, que démographique et économique, ont créé de nouvelles attentes à l'égard de l'école, de nouvelles exigences quant à ses prestations.

Il s'agit donc, dans le cadre de l'égalité des chances quant à l'accès à l'éducation de permettre à l'école d'être une institution sociale en phase avec son temps, répondant convenablement à ses différentes missions : en tant que lieu d'enseignement et d'apprentissage, en tant que lieu d'éducation et de transmission des valeurs, et enfin en tant que lieu d'insertion sociale où l'on apprend à devenir un citoyen responsable.

Ces options conduisent inévitablement à la refonte des curricula, à l'adaptation des cycles d'enseignement et des rythmes scolaires et à la révision de la formation initiale des enseignants en vue d'assurer aux générations futures une formation destinée à :

- Développer le sens de la responsabilité, la capacité d'autonomie, l'esprit d'ouverture et de tolérance ;
- Doter les élèves des éléments de base qui constituent les repères indispensables pour une intégration dans le milieu économique et social ;
- La promotion de l'individu et du groupe ;
- Le développement de la créativité et de l'esprit d'innovation.

b) innovations pédagogiques (EMP, ENS, ERE, ER ...)

Par ailleurs, et en vue d'améliorer la qualité et la performance de l'enseignement, le MEN a introduit des innovations pédagogiques dans les curricula scolaires ; il s'agit particulièrement de :

- Education en matière de population : le projet d'éducation en matière de population s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de coopération avec le FNUAP. Il vise à institutionnaliser l'EMP dans les structures du MEN sous forme d'une approche multidisciplinaire en vue d'une prise de conscience, chez les élèves, les éducateurs et les parents, des phénomènes de population au Maroc dans leur interaction avec les réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales.

- Education nutritionnelle et sanitaire (formation, production de guides de référence et de documents pédagogiques pour les maîtres) :

• Education aux droits de l'homme : Ce projet initié avec le Département chargé des droits de l'Homme et auquel contribuent le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Commission Européenne, vise la formation de la jeunesse marocaine aux principes des Droits de l'Homme. Education en matière d'environnement : Le MEN initie différents programmes visant la prise de conscience chez les élèves des problèmes de l'environnement.

Parallèlement à ces innovations, on assiste à l'utilisation de nouvelles techniques pédagogiques (informatique, moyens audiovisuels, documentation pédagogique).

III- Stratégie et mesures actuelles

III.1 Mesures prioritaires pour le développement de l'enseignement

Généraliser l'enseignement, renforcer la scolarisation en mettant fin aux disparités existantes entre le milieu urbain et rural, et mobiliser toutes les parties concernées pour le développement de ce secteur constituant, dans cette optique, les domaines d'interventions prioritaires selon les notes présentées par le MEN devant le Gouvernement. (voir note de juillet 1998 – les mesures d'urgence).

III.1.1 Généralisation de l'enseignement fondamental

Aborder le siècle prochain avec de meilleurs atouts, en ayant d'une part généralisé et renforcé l'éducation de base, et d'autre part, en étant à même, à moyen terme, d'élargir le système d'enseignement, constitue le socle des objectifs de scolarisation.

Ceux-ci se présentent comme suit :

A l'horizon 2002 :

- Abaisser l'âge de la scolarisation à 6 ans et généraliser la scolarisation des enfants de 6 ans en 2001 ;
- Généraliser le premier cycle du fondamental en 2002 ;

- A l'horizon 2010 :
- Généraliser le second cycle du fondamental en 2008 ;
- Permettre à 40% des effectifs d'une classe d'âge de 6 ans d'atteindre le niveau du baccalauréat à l'horizon 2010.

Le premier cycle fondamental

Les effectifs passeront de 3.558,3 en 1999-2000 à 4.140,0 en 2003-2004,

Le second cycle fondamental

Les effectifs passeront de 1.012,3 en 1999-2000 à 1.240,9 en 2003-2004

Le secondaire

Les effectifs du secondaire passeront de 425,8 en 1999-2000 à 527.4 en 2003-2004.

Un effort particulier devrait être fourni en faveur du milieu rural et notamment la scolarisation des filles, eu égard aux importantes disparités entre l'urbain et le rural entre les garçons et les filles.

III.1.2 Promotion de la scolarisation en milieu rural

Dans le cadre de la promotion de l'éducation de base en zones prioritaires, le Ministère de l'Education Nationale a mis en place une stratégie de développement de l'enseignement en milieu rural qui vise la construction d'une école capable d'initiative, performante, en adéquation avec son environnement, à travers une participation réelle des différents opérateurs du système éducatif et une plus grande implication des différentes composantes de la société civile (associations, collectivités locales, ONGs) partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale et communauté éducative pour la concrétisation d'une école de qualité pour tous.

C'est ainsi, et dans la même perspective, un programme des Priorités sociales (BAJ1) cherchant à promouvoir le développement rural

et combinant des actions scolaires, sanitaires et de promotion sociale, a été élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale. Ce projet a pour cible 14 provinces parmi les plus défavorisées du pays.

Par ailleurs, la France a confirmé son appui à la mise en œuvre de l'ensemble de cette stratégie, sous forme d'un financement parallèle au projet de la Banque Mondiale par la mise en place du projet 97 SN BAJ dans quatre provinces dont la première phase a été engagée pour une durée de trois ans dans la continuité du BAJ 1, et qui a pour objectif d'expérimenter, diffuser et généraliser progressivement les dispositifs et réalisations conçus et mis en œuvre par des équipes régionales, en relation avec les collectivités, associations, ONG et organisations internationales intervenant dans ce domaine. Il concerne notamment :

- La formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement chargés des classes en milieu rural ;
- La création d'outils didactiques adaptés ;
- Le développement de centres de ressources pédagogiques ;
- L'expérimentation de procédures didactiques nouvelles et adaptées, notamment dans le domaine des activités de lecture-écriture et dans celui des activités scientifiques ;
- Le développement du préscolaire (notamment par l'expérimentation de classes préscolaires implantées dans des locaux scolaires vacants) ;
- La promotion d'activités socio-culturelles au sein et autour de l'école.

-**L'USAID** a pris en charge à travers trois projets spécifiques le programme de formation des cadres, la participation à la conception et à la production des documents et autres matériels didactiques. Elle assume pour une large part les différentes mesures visant l'encouragement de la scolarisation de la petite fille en milieu rural, production de matériels

audio-visuel et informatique. L'apport de l'USAID est substantiel et progressif.

Espagne : La partie espagnole contribue à la stratégie de développement de la scolarisation en milieu rural par un renforcement des dotations en équipement et en matériel d'écoles rurales d'Al Hoceima, favorisant ainsi l'augmentation de la scolarisation, spécifiquement des filles. Il s'agit d'équipements scolaires de base suivants : (plaques solaires, pompes à eau, mobilier scolaire, matériel didactique, matériel de cantines scolaires, fonds de bibliothèques, pharmacies de premiers soins).

Les autres organisations internationales (PNUD-FNUAP-AGFUND-UNICEF-UNESCO) ont confirmé leur participation et leur entière disposition à couvrir des domaines complémentaires touchant en général l'éducation en matière de population, la formation à distance, la télévision interactive, l'éducation pour tous, l'amélioration des compétences des instituteurs, de l'offre et de la demande scolaire, le développement et l'expérimentation des curricula et de matériels didactiques de compensation pour l'alphabétisation et l'éducation des filles non scolarisées ou descolarisées avant terme, ainsi que la production de documents pédagogiques et récréatifs.

PAM : programme des denrées sèches (PDS)

Au cours de l'année 96-97, le PDS a été expérimenté dans 4 provinces pilotes et généralisé aux 14 provinces du BAJ. Géré par le Délégué du MEN qui est assisté par une équipe dirigée par un conseiller en Alimentation scolaire, ce programme a pour objectif l'augmentation de la scolarisation et de la rétention dans les écoles rurales du 1^{er} cycle de l'EF et plus particulièrement celles des filles.

Les principales mesures d'appui à la scolarisation ont concerné :

*-**Dans le 1^{er} CEF** : L'augmentation de 6.9% bénéficiaires des services des cantines scolaires qui ont atteint 934650 élèves en 1998-1999. Ce nombre est prévu d'atteindre 999600 en 1999-00. Signalons

aussi que 101379 élèves issus de familles défavorisées ont bénéficié du programme de distribution de denrées sèches durant la période 98-99. (voir tabl 5).

*-Dans le 2^{ème} CEF : Les bénéficiaires des cantines scolaires dans ce cycle se chiffrent à 9389, avec des prévisions de l'ordre de 15557 en 99-00.

-Programme MEDA : En collaboration avec l'Union Européenne a pour objectif principal du projet est d'améliorer la qualité de la vie de la population rurale des provinces concernées, en réduisant son taux d'analphabétisme et en élevant son niveau d'éducation, ce qui contribuera à l'accroissement de la productivité, à la réduction de la fécondité, à l'amélioration de la santé, de l'hygiène et de la nutrition. Cet objectif contribuera au développement du pays par l'amélioration des conditions de vie et de production dans le milieu rural.

Un objectif global second est de jeter les bases d'une amélioration de même nature pour la population vivant dans les zones de pauvreté urbaines et périurbaine.

Le deuxième objectif est lié au premier, dans la mesure où la population périurbaine est alimentée principalement par les migrations en provenance du secteur rural .

Ces objectifs seront poursuivis par la mise en œuvre d'une stratégie participative impliquant :

- Les élus communaux ;
- Les ONG actives dans les domaines de l'enfant, de la femme, de l'éducation et du développement local ;
- Les responsables des douars ;
- Les familles.

L'implication des ces acteurs devrait en effet garantir le succès et la pérennité du projet. Leur participation sera recherchée par double stratégie visant d'une part à proposer des stimulants divers (cantines,

salles multifonctions offrant des possibilités de formation aux femmes du village, distribution gratuite de manuels et fournitures scolaires, campagne de promotion de la scolarisation, santé scolaire, etc), et d'autre part répondre à la demande des communes et autres acteurs en matière de choix des sites.

Il sera particulièrement important d'identifier les ONG actives au niveau de chaque province, de les évaluer, et de travailler avec les plus engagées et les plus efficaces d'entre elles afin de parvenir à une bonne synergie au niveau local.

Une deuxième action à caractère de préinvestissement, consiste à élaborer une politique et une stratégie de développement de l'éducation en milieu rural et périurbain défavorisé : cette action n'a pas fait l'objet d'une attention spécifique jusqu'à présent, en dépit du développement rapide de ce milieu et de l'ampleur des problèmes qui le caractérisent.

Il est à signaler que la coopération est la majorité des cas un appui qui porte sur l'aspect qualitatif, ce qui permet de former un noyau dur à utiliser par la partie marocaine pour un effet démultiplicateur plus large.

III.1.3 Les mesures d'appui à la scolarisation

La mobilisation en faveur de l'éducation a été mise en œuvre dans le cadre du programme national pour la promotion de la scolarisation en milieu rural. Elle vise la rétention des élèves dans le système scolaire notamment par le renforcement de l'encadrement pédagogique sur les plans humain et organisationnel, l'appui social aux élèves démunis et la réorganisation du système de pilotage et de décision (300 000 élèves défavorisés ont bénéficié de l'opération de distribution des fournitures scolaires) accroissement de 35% de bénéficiaires du programme de distribution des denrées sèches qui a concerné 101 071 filles).

- octroi de bourses pour 24800 élèves du 2^{ème} cycle fondamental
- octroi de bourses pour 32500 élèves au secondaire
- organisation du ramassage scolaire

III.1.4 Le programme de l'Education non formelle

Malgré les efforts déployés, le taux de l'analphabétisme au Maroc demeure très élevé et atteint 55% de la population âgée de 10 ans et plus (selon le recensement de 1994). Cette situation a amené le MEN à mettre en place un programme d'éducation non formelle. Même s'il complète le système formel et contribue à généraliser l'enseignement, il s'en distingue par ses objectifs, ses principes et son approche car il vise aussi à :

- Promouvoir l'intégration socio-professionnelle et à consolider l'égalité des chances en matière des droits et obligations des citoyens ;
- Mettre en place une nouvelle formule d'enseignement afin d'éradiquer progressivement l'analphabétisme dans le pays ;
- Assurer l'éducation pour tous ;
- Réinsérer les jeunes âgés de 8-16 ans dans les structures du système d'enseignement, dans la formation professionnelle ou dans la vie active ;
- Promouvoir l'emploi des jeunes diplômés en leur offrant la possibilité de prendre part au développement du pays ;
- Impliquer et mobiliser les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales et la société civile autour de l'objectif de l'éducation pour tous.

Il faut faire remarquer que ce programme destiné aux enfants non scolarisés ou déscolarisés, nouvellement adapté, vient consolider et renforcer les efforts déployés par le MEN afin de généraliser l'enseignement et de combattre l'analphabétisme, quoique au stade de l'expérimentation. Il mobilise 30 associations, 750 animateurs au profit de 34500 bénéficiaires (1998-1999).

III.2- Mesures d'accompagnement

La concrétisation des nouvelles orientations de la politique de développement éducatif est conditionnée par un certain nombre de mesures d'accompagnement pouvant créer les conditions favorables à la réussite des actions à entreprendre.

Parmi les mesures d'accompagnement, la déconcentration du système éducatif constitue l'élément central . Ainsi, dès la rentrée 99-00, les délégations provinciales et les académies de l'Education Nationale seront restructurées dans le sens d'un plus large pouvoir de décision. Un triple objectif est ainsi recherché :

- Rationaliser la gestion pédagogique, administrative et financière du système éducatif en renforçant une gestion de proximité ;
- Disposer, dans le domaine pédagogique et éducatif, d'une marge d'action et d'initiative ;
- Permettre à l'initiative locale et régionale, base du développement du partenariat, d'être plus efficace.

- L'enseignement préscolaire, représentant environ 840000 enfants dans le préscolaire traditionnel et moderne de par son impact déterminant sur la formation de la personnalité de l'enfant et sur la scolarisation, sera renforcé à travers l'élaboration d'un cadre d'action souple et incitatif susceptible d'offrir aux opérateurs, et en particulier aux jeunes diplômés et aux collectivités locales, des opportunités d'emploi, évalués à environ 50000 emplois nouveaux.

- La promotion de l'enseignement privé fait partie des choix stratégiques du gouvernement pour le développement de l'éducation et l'amélioration de l'équité et de son efficacité.

- L'enseignement avec 186800 élèves représente actuellement moins de 4% de l'ensemble des effectifs scolarisés du secteur public, et reste relativement peu développé. Les objectifs fixés par le MEN pour le

développement de ce secteur prévoient l'augmentation de ses effectifs pour atteindre une promotion de l'ordre de 20% des effectifs du secteur public à l'horizon 2010. D'importantes mesures sont d'ores et déjà prises notamment à travers :

- Le développement du partenariat avec le secteur de l'enseignement privé par la création d'écoles associées ou contractuelles

- Le développement de l'enseignement privé s'effectuera dans le cadre d'un partenariat novateur avec ce secteur, permettant le couplage de mesures incitatives et de procédures d'évaluation rigoureuse.

- La recherche d'une meilleure efficacité du système éducatif passe par la revalorisation du rôle de l'enseignant. Aussi la formation initiale sera renforcée et adaptée au rôle multiforme de l'enseignant, en tant que formateur, éducateur et animateur social. En outre une redéfinition des profils des enseignants peut s'avérer indispensable à une meilleure utilisation des ressources humaines.

IV- Les perspectives d'avenir : relever le défi

- Les perspectives reposent sur : la généralisation de l'enseignement , l'amélioration de la qualité, l'efficacité et la rationalisation en matière de gestion du système éducatif. (voir note de septembre 1999 – Une école de qualité pour tous)

IV.1- La mobilisation sociale

Cette avancée en matière de scolarisation a pris appui sur :

- L'implication des différentes composantes de la société, de diverses institutions, offices, associations, autorités et collectivités locales et de la communauté éducative, pour la concrétisation d'une école de qualité pour tous répondant aux attentes et aux aspirations des citoyens et du pays ;

- La motivation du personnel enseignants et administratifs, et leur implication dans la définition des objectifs locaux et provinciaux de scolarisation ;

- La campagne médiatique adaptée à toutes les composantes de la société marocaine, mettant l'accent sur les couches et les zones prioritaires.

La stratégie d'action adoptée s'articule autour de 5 éléments essentiels :

1/ Le renforcement de l'offre scolaire et son amélioration qualitative (moyens mis là où les besoins sont les plus pressantes).

2/ La redéfinition du rôle de l'institution scolaire pour crédibiliser son action dans l'alphabétisation et la diffusion du savoir, mais aussi pour lui permettre d'être un facteur efficace dans le développement local et régional favorisant l'initiative locale et le partenariat.

3/ La sensibilisation et la mobilisation des enseignants et des encadrants administratif et pédagogique par une revalorisation de leur rôle et de leur contribution.

4/ L'organisation de campagne de sensibilisation et de communication avec un programme de soutien à la scolarisation en milieu rural, ce qui constitue un enjeu national.

5/ La participation efficace des différents média (presse, radio et télévision) aux niveaux national, régional et provincial dans la promotion de la scolarisation en milieu rural et plus spécifiquement pour les filles.

Ce qui a permis un taux d'accroissement de 40% d'inscription des filles en 1^{ère} année par rapport à l'année précédente.

IV.2- la Réhabilitation de l'école : 12 plans de qualité

Il s'agit dans le cadre des possibilités budgétaires du MEN, de répondre de manière prioritaire aux objectifs de réhabilitation de l'école et de renforcement des moyens des établissements et des services extérieurs.

Pour cela, un redéploiement budgétaire a été effectué, de la sphère administrative vers la sphère pédagogique, et des services centraux vers les établissements scolaires et les services extérieurs.

Douze plans d'action, appelés **plans qualité** ont ainsi été budgétisés pour une enveloppe globale de 557.967.100 DH et concernent :

- 1- Mise à niveau des établissements** budgétisée à hauteur de 235.812.000 DH
 - Compléter l'infrastructure de base des établissements : clôture, sanitaire, terrains de sport, salle de bibliothèque ;
 - Compléter l'infrastructure : eau, électricité, réseau téléphonique, assainissement ;
 - Redéployer des personnels au profit des établissements.
- 2- Santé et hygiène scolaire budgétisée à hauteur de 3.085.000DH**
 - Visites médicales de dépistage, suivi de vaccination pour tous les nouveaux inscrits ;
 - Sensibilisation et suivi médical de tous les élèves en collaboration avec le Ministère de la Santé ;
 - Mise en place d'une assurance scolaire complémentaire généralisée.
- 3- Sport scolaire** budgétisé à hauteur de 7.790.000DH
 - Relancer des associations sportives dans les collèges, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports ;
 - Développement des constructions et des équipements sportifs.
- 4- Plan 2008 : Une classe- Un multimédia-Internet** budgétisé à hauteur de 26.347.000 DH
 - Introduction de nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'école et au collège ;

- Equipements en ordinateurs multimédia et CD-ROM éducatifs ;
 - Mise en réseau des établissements scolaires et de formation, des bibliothèques et centres de documentation ;
 - Connexion des établissements scolaires à l'Internet, et au site WEB du ministère qui sera opérationnel à la mi-Novembre.
- 5- Bibliothèque scolaire** budgétisée à hauteur de 27.730.000DH
- Doter 600 établissements d'une bibliothèque-centre de documentation ;
 - Lancement de l'observatoire national de la lecture.
- 6- Formation continue** budgétisée à hauteur de 33.264.000 DH
- Formation des enseignants, des directeurs d'établissement, des responsables des services centraux et extérieures.
 - Lancement du programme de formation à distance par la télévision interactive (TVI).
- 7- Réforme des curricula** budgétisée à hauteur de 2.655.000DH
- Réforme des curricula en liaison avec les recommandations de la commission de la commission spéciale éducation formation.
- 8- Evaluation et encadrement** budgétisée à hauteur de 8.610.000DH
- Mise en place des équipes pédagogiques de veille, au niveau de chaque délégation
 - Réalisation des tests d'évaluation périodiques, par niveau et par établissement.
- 9- Appui aux élèves en difficulté et au milieu rural** budgétisée à hauteur de 196.916.100DH

- Distribution des fournitures et manuels scolaires ;
- Appui aux opérations de ramassage scolaire ;
- Action sociale (cantines scolaires, internats, bourses, distribution de denrées sèches).

10- Préscolaire budgétisé à hauteur de 2.200.000DH

- Contribution à la conception et à la réalisation du matériel didactique et de la documentation ;
- Conception de curricula adaptés.

11- Soutien aux services extérieurs budgétisé à hauteur de 10.520.000DH

- Redéploiement du personnel au profit des services extérieurs ;
- Redéploiement des moyens matériels et financiers.

12- Collège de développement rural budgétisé à hauteur de 2.820.000DH

- Extension du réseau des collèges de développement rural .

IV-3- Le partenariat avec le secteur public et des acteurs économiques

Une politique de moyens a été mise en œuvre s'articulant autour d'une utilisation plus rationnelle des moyens disponibles et leur diversification et d'une approche participative impliquant tous les partenaires potentiels.

Cette politique d'implication des partenaires a créé une dynamique nouvelle autour de l'école permettant de renforcer l'effort des pouvoirs publics à travers les opérations suivantes :

- L'opération « Lumière pour l'école » qui a permis l'électrification par l'ONE de 1350 école en milieu rural en 98-99.

- Adduction en eau potable de plus de 400 unités scolaires en 1999-2000 par l'ONEP.

- Le projet de connexion de 300 collèges en 1999-2000 et de 5000 écoles en 99-2000 en partenariat avec Ittissalat El Maghrib.

- Contribution à la mise à niveau du système éducatif par les opérateurs économiques privés à savoir :

* l'engagement de la BMCE Bank à réaliser 100 écoles par an ;

* le projet de parrainage (une entreprise, une école) comprenant l'entretien, la maintenance et le remplacement du matériel didactique ainsi que la prise en charge de la formation continue des enseignants.

Pour renforcer et élargir les rapports financiers des pouvoirs publics, diverses voies ont été explorées, parmi lesquelles certaines présentent dans le contexte actuelle toutes les conditions de faisabilité et de réussite.

Il s'agit principalement des projets suivants :

*** convention avec les collectivités locales et le FEC**

Dans le cadre d'un partenariat entre le département de l'Education Nationale et les collectivités locales, et en accord avec les Ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances, il a été convenu de faire appel au concours du Fonds d'Équipement Communal –FEC- en sa qualité d'établissement public chargé de concourir au développement des collectivités locales.

Cette convention permettra d'engager un montant annuel de 300 millions de dirhams sur cinq ans pour la réhabilitation et la mise à niveau des établissements et devrait entrer en exécution au cours du deuxième trimestre de l'actuelle année budgétaire.

Le Ministère de l'Education Nationale prendra à sa charge, sur son budget d'investissement, le remboursement des emprunts contractés par les collectivités locales pour ce programme d'équipements scolaires.

*** Fonds de soutien à la scolarisation**

Le Ministère de l'Education Nationale envisage de se doter d'une structure qui agira pour le développement du réseau des établissements scolaires et de formation et pour favoriser l'introduction des innovations technologiques en matière éducative, grâce aux nouvelles recettes qui seront engendrées par le Fonds de soutien à la scolarisation .

Les ressources de ce fonds pourraient être constituées par :

- Les revenus provenant des biens immeubles qui ne sont plus appelés à abriter des établissements éducatifs et de formation ;
- Les dons et aides d'organismes nationaux et internationaux ;
- Les revenus qui peuvent être décidés par voie réglementaire, notamment ceux dégagés par la mise en place de tarifs préférentiels pour le secteur de l'éducation – **prix éducation**-, pratique en cours dans nombre de pays développés ;
- Les produits de monopole, notamment celui du livre scolaire et du matériel didactique.

*** L'Agence de lutte contre l'analphabétisme**

Le programme d'éducation non formelle visant à lutter contre l'analphabétisme et la déscolarisation, budgétisé sur les fonds de l'éducation nationale, demeurera largement insuffisant si les efforts des différents partenaires institutionnels et sociaux ne sont intégrés et coordonnés, dans le cadre d'une Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, permettant une mobilisation de grande envergure, et s'appuyant sur une action de sensibilisation à la hauteur des enjeux ainsi que sur une stratégie claire de mobilisation des ressources.

*** Opération « portes ouvertes »**

Cette initiative vise essentiellement chaque année à partir du mois de septembre à :

- Préparer un cadre d'accueil attrayant et convivial pour les élèves et leurs enseignants et faire en sorte que l'école soit l'espace propice à l'apprentissage des valeurs de citoyenneté, de solidarité et de tolérance ;
- Soutenir la campagne de promotion des nouvelles inscriptions des élèves particulièrement en milieu rural permettant ainsi d'avancer dans la voie de la généralisation de l'enseignement ;
- Sortir l'école de son isolement et l'ouvrir sur son environnement social, culturel et économique ;
- Organiser des travaux de rénovations et de nettoyage des établissements scolaires.

V- Entraves et recommandations

V.1- Les problèmes et les difficultés rencontrés

Malgré les réels efforts entrepris par le MEN pour améliorer l'éducation et promouvoir la qualité de l'enseignement, la situation actuelle du système éducatif marocain, se caractérise par de nombreux dysfonctionnements, tant au niveau quantitatif que qualitatif :

- Le programme de généralisation de l'enseignement au profit des enfants âgés de 7 ans, n'a pas été réalisé à ce jour, à cause de plusieurs obstacles :

- Incapacité du MEN à couvrir tous les douars en équipements scolaires pour des raisons d'ordre naturel, humain, financier, ou encore liées au développement des infrastructures de base ;

- Les unités scolaires ne disposent pas d'une structure pédagogique complète permettant la poursuite des études pédagogiques jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental (absence de cantines scolaires, de locaux administratifs, de logements pour enseignants...)

- La non intégration de l'école dans l'environnement local (absence d'activités parascolaires, sportives et culturelles)

- La dégradation de la qualité de l'enseignement en raison de :
 - L'absence d'une évaluation objective et efficace, susceptible de mesurer les compétences réelles des élèves d'entreprendre des actions de remédiations appropriées et d'institutionnaliser une pédagogie de soutien aux élèves en difficulté scolaire ;
 - L'absence d'instance de coordination et de validation des programmes.
 - La structure du budget de l'éducation caractérisée par la prépondérance des charges salariales du budget global constitue un handicap majeur à tout éventuel redéploiement interne des ressources. Le MEN devra mobiliser de nouvelles ressources pour améliorer son enseignement.

V.2- Recommandations

- **Inviter** les agences responsables de la composante éducation à savoir : la Banque mondiale, L'UNESCO, UNICEF , PNUD , FNUAP à doubler tous les efforts pour la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des programmes de scolarisation et d'alphabétisation.
- **Nécessité** de renforcer les lois relatives à la promotion de l'éducation et de la scolarisation, et plus particulièrement les lois pouvant assurer l'accès à d'autres ressources financières nécessaires pour la réalisation des objectifs de la généralisation de l'enseignement fondamental ;
- **Elaborer** une stratégie nationale d'information en collaboration avec tous les partenaires impliqués dans le domaine de l'éducation et du développement durable, pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la scolarisation et de l'école pour la préparation des générations capables de contribuer à la réalisation d'un développement durable ;

- **Nécessité** de dynamiser les mécanismes de coordination entre les différents partenaires œuvrant dans le domaine de l'éducation en général et la scolarisation et l'éducation pour tous en particulier ;

- **Nécessité** d'augmenter le budget de l'éducation pour permettre aux responsables de généraliser l'enseignement fondamental et de renforcer l'éducation de base ;

- **Maintenir** un rythme soutenu d'accroissement des inscriptions en 1^{ère} année fondamentale ;

- **Veiller** à la rétention des élèves dans le système éducatif, ce qui constitue un enjeu déterminant pour la généralisation de l'enseignement ;

- **Rechercher** de nouveaux modes de financement dans le cadre de partenariat novateur ;

- **Utilisation** plus rationnelle des ressources humaines et matérielles.

Par ailleurs, l'éducation ainsi que la communication ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs du programme population.

Des actions de plaidoyer sont nécessaires pour créer une plus grande mobilisation autour du programme de population selon les différentes composantes.

Conclusion

L'école est appelée aujourd'hui à apporter des réponses satisfaisantes aux exigences de la société en matière de savoir et de savoir faire.

Pour qu'elle soit en phase avec son temps, qu'elle assure au mieux ses diverses missions, et qu'elle concrétise l'égalité des chances pour tous les enfants de ce pays, deux objectifs fondamentaux doivent être concrétisés :

➤ La généralisation de l'enseignement fondamental, en mettant fin aux disparités ;

➤ L'amélioration de la qualité de l'enseignement, en réhabilitant l'école et en éduquant à la citoyenneté.

A travers la qualification du citoyen se détermine celle de l'ensemble du pays . La prospérité pour le siècle à venir, les difficultés et l'exclusion sociale doivent être prises en considération lors de la réalisation des projets de planification de l'éducation et la formation.

C'est dans ce cadre général, qui dépasse le seul aspect social et en application des orientations Royales et des engagements gouvernementaux, que s'inscrit l'action du département de L'Education Nationale.

***LA RELATION EMPLOI-FORMATION AU MAROC:
DES AJUSTEMENTS ACTUELS ET PERSPECTIVES
D'UNE MEILLEURE ARTICULATION***

Mr. Mohammed BOUTATA

Introduction

Une bonne articulation formation-emploi: un objectif majeur du Maroc

La recherche d'une meilleure articulation éducation – formation est un enjeu national fondamental du Maroc à l'aube du XXI^{ème} siècle pour au moins deux raisons principales.

La première est le poids du secteur dans l'allocation des ressources de la nation et son rôle stratégique dans la préparation des ressources humaines pour le développement.

En effet, depuis l'indépendance, le Maroc n'a cessé d'accorder une grande attention à l'amélioration du niveau de scolarisation et de qualification de sa population. Ainsi, une politique d'intervention active a été entreprise afin de développer la formation tant au niveau scolaire, professionnel qu'universitaire. L'effort financier fourni par le Maroc en faveur de l'éducation- formation en consacrant. En affectant les ressources dont il disposait, le Maroc a donné une forte priorité budgétaire à l'éducation en lui consacrant 26 à 27% du Budget de l'Etat. Cet effort correspond à quelque 5 à 6% du PIB, ce qui est du reste conforme à la moyenne internationale en la matière (5,4% dans les pays de l'OCDE, 3,7% en Amérique Latine et 5,4% en Afrique). Cet effort appréciable à été pris en charge à concurrence de 85% par les finances publiques.

Mais force est de constater un double écart croissant et persistant:

- Le premier entre l'importance des dépenses d'éducation-formation (publiques et des ménages) et les performances du système d'éducation- formation ;
- Le second entre les ressources en diminution et les besoins en augmentation sous l'action conjointe du ralentissement des ressources publiques qui lui affectées et de la pression de la demande croissante d'éducation- formation (démographie et besoins sociaux).
- La deuxième raison, et non des moindres, est liée à l'environnement économique exigeant et contraignant auquel fait face le Maroc depuis les années 1980.

Parmi les traits les plus saillants des mutations en cours, citons en particulier:

- le recul du rôle économique de l'Etat et l'émergence du secteur privé en tant que secteur économique et de l'emploi ;
- la pression de la compétitivité interne et externe de
- l'économie et ses exigences en termes de qualité et de professionnalisme dans tous les domaines ;
- et les choix stratégiques du Maroc pour quelques secteurs complexes et d'ingénierie et leurs implications pour la mobilisation des potentialités en ressources humaines.

Des progrès indéniables en matière de formation :

Il est important de souligner au préalable que le Maroc a enregistré, durant les quarante dernières années, des résultats remarquables en matière d'enseignement et de formation.

La population scolaire et universitaire a fortement augmenté. Un pourcentage de plus en plus grand parmi les enfants et les jeunes marocains accède régulièrement aux divers niveaux, reflétant ainsi les progrès réalisés en termes de couverture éducative et d'alphabétisation.

La population scolarisée dans l'ensemble des cycles de l'enseignement s'est élevée en 1996-97 à près de cinq (5) millions d'élèves, stagiaires et d'étudiants, contre 750.000 en 1960-61.

Dans l'enseignement fondamental, la structure des effectifs avec 85 % du total, reflète la structure démographique d'un pays marqué par l'extrême jeunesse de sa population. Elle est aussi annonciatrice des pressions très fortes qui s'exprimeront dans les prochaines années sur les différents niveaux d'enseignement (secondaire, professionnel et supérieur).

Dans l'enseignement secondaire, des progrès indéniables ont été enregistrés: le nombre de lauréats bacheliers dépasse les 60.000 alors qu'il était de moins de 10.000 vingt ans auparavant. Malgré le faible taux d'écoulement, le chiffre atteindra au moins 100.000 en l'an 2000 .

L'enseignement supérieur a connu un taux de croissance plus rapide des effectifs d'étudiants, passant de 5000 au début de l'indépendance à 100.000 en 1970-71, à plus de 273.000 actuellement. Ils dépasseront 300.000 en l'an 2000.

Le système de la formation professionnelle, depuis la réforme de 1984 en particulier, accueille un plus grand nombre de jeunes bénéficiant de la formation dans des filières de plus en plus diversifiées. De 60.000 en 1984-85, les effectifs globaux du secteur public sont passés à 74.000 en 1997-98, auxquels s'ajoutent quelques 53.000 inscrits auprès des établissements privés. Le nombre de lauréats est passé de 22.000 en 1984-85 à plus de 57.000 en 1996. Pour répondre aux besoins des entreprises, la mise en place d'institutions nouvelles a été entreprise, y compris dans les régions et provinces déshéritées.

Cependant, il y a des insuffisances :

Malgré le dynamisme et le développement prodigieux dont il a fait preuve, le dispositif d'éducation- formation mis en place depuis la fin des années 1950 présente de nombreuses faiblesses. Les faiblesses résultent des dysfonctionnements internes au système (rendement interne) et

proviennent également de ses rapports à son environnement socio-économique et en particulier au marché du travail (rendement externe). Ces insuffisances sont le reflet des désajustements qui caractérisent la relation formation emploi., objet de la présente communication.

Après un diagnostic rapide de ces désajustements et un essai d'explication, on présentera quelques réflexions quant à une meilleure articulation.

I- Diagnostic des ajustements entre la formation et l'emploi

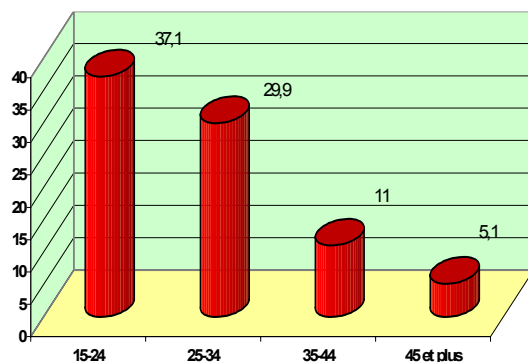
Un examen approfondi des données disponibles permet de relever plusieurs niveaux de désajustement entre l'éducation, la formation et l'emploi. Parmi les symptômes les plus graves et les manifestations les plus intolérables, on peut citer en particulier la montée du chômage des jeunes diplômés, le niveau encore élevé d'analphabétisme de la population et la structure de la population active largement non instruite et sous – qualifiée.

I.1. le chômage des jeunes diplômés

Les jeunes marocains des deux dernières décennies du XX^e siècle se trouvent confrontés à un marché de travail non seulement sinistré mais en plein chambardement

En 1999, le nombre de chômeurs âgés de 15 à 60 ans avait franchi, pour la première fois au Maroc, le seuil du million et demi passant de 511.000 en 1982 à 1.433.282. C'est donc un accroissement d'environ 60.000 chômeurs par an. Le taux de chômage urbain s'est établi à 22% en 1999 contre seulement 16% en 1982.

Taux de chômage des jeunes (Milieu Urbain, 1999)



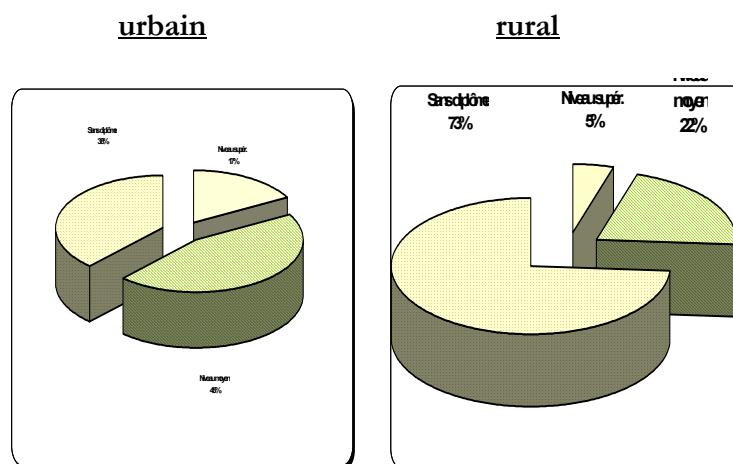
Quatre constats principaux se dégagent de l'analyse de la place des jeunes sur le marché du travail.

Le premier constat est qu'il existe au Maroc un sur-chômage des jeunes particulièrement important; il est de deux à trois fois plus élevé que celui des adultes. En effet, si au niveau national, le taux de chômage enregistré en 1995 est de 16% pour l'ensemble de la population, il atteint respectivement 35% pour les jeunes de 15 à 24 ans et 26% pour ceux âgés de 25 à 34. En termes de structure, la part des jeunes des deux catégories dépasse 87 % de l'ensemble des chômeurs au niveau national.

Le deuxième constat est qu'il ne s'agit pas d'un chômage transitoire, mais fondamentalement d'un chômage de longue durée. Depuis quelques années, il y a apparition d'un chômage d'exclusion chez une grande partie de la jeunesse qui dépasse l'âge de 25 ans sans jamais avoir connu d'insertion stable sur le marché du travail.

Le troisième constat est en rapport avec la problématique est le fait qu'un pourcentage important des jeunes chômeurs de 15 à 34 an est soit analphabète, soit sans formation valorisée sur le marché du travail (études générales primaires ou secondaires, Licences études islamiques, Sciences non appliquées, Droit, Histoire géographique), soit encore sans diplômes.

**Répartition des chômeurs selon milieu et diplôme
en%. (Année 1995)**



En dépit de cela, le chômage des diplômés a pris de l'ampleur au fil des ans. A titre d'exemple, il y a lieu de constater que de 1985 à 1998, le nombre de chômeurs urbains a doublé alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur a été multiplié par douze durant la même période.

La proportion de chômeurs urbains ayant au moins le diplôme d'études universitaires générales (Deug) n'a cessé de s'accroître au cours de la période considérée passant de 3% en 1985 à 18% en 1998. Ce qui veut dire qu'un chômeur urbain sur cinq a au moins le Deug.

En milieu rural (Enquête Emploi, 1995), la situation est autrement préoccupante car les jeunes chômeurs sans niveau scolaire représentent

63% du total, ceux ayant le niveau coranique et primaire 26%, tandis que la part de la catégorie du niveau secondaire et supérieur n'est que de 11%.

Le quatrième constat est qu'en matière de chômage des jeunes, il y a des disparités par milieu, par sexe et par niveau d'instruction. Le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural mais il est plus élevé pour les femmes urbaines et pour les hommes en milieu rural.

I.2- Analphabétisme élevé et faiblesse du niveau d'instruction et de formation des actifs

Les taux d'analphabétisme demeurent fort élevés bien qu'ils soient en constante régression pour certaines tranches d'âge. L'analphabétisme frappe 49% de la population âgée de 10 ans et plus et varie de 88% chez les personnes âgées de «60 ans et plus» à 28% chez les «10 à 14 ans». Là aussi, la situation de la femme rurale est la plus préoccupante avec une part d'analphabétisme de 64%. En outre, cet analphabétisme primaire (lire et écrire) se double d'un analphabétisme technologique, informatique etc. Il constitue un handicap supplémentaire dans la perspective d'adaptation et de perfectionnement de la population active.

Par ailleurs, les indications disponibles sur la structure de la population active (c'est-à-dire la capacité humaine du pays à produire) montrent qu'elle est en très grande majorité non ou très peu instruite et formée.

Les données de l'ENEF, relatives aux structures par niveau d'instruction pour chaque statut professionnel des actifs occupés permettent d'apprécier la qualité du capital humain engagé dans la vie active. Ainsi, au niveau global, 51% de la main-d'œuvre occupée est sans instruction (soit 36,6% chez les salariés et 70% chez les indépendants). Les actifs ruraux sont à 71% sans instruction. Ceux qui ont le niveau d'études secondaires et plus représentent 16% (dont 27% chez les salariés et 5,4% chez les indépendants). Seules 2,2% de la population active rurale a un niveau égal ou supérieur au niveau du secondaire.

Partant de ces données, un renforcement du niveau d'instruction, de formation et de qualification de la population active devient un enjeu et une nécessité économique pour le Maroc.

I.3. L' amplification du chômage intellectuel

Paradoxalement, cette situation de sous-instruction de la population active, s'accompagne d'une forte poussée du chômage d'un

personnel potentiel formé. Ce chômage touche toutes les catégories de diplômés mais à des degrés variables.

Les caractéristiques culturelles des chômeurs montrent des niveaux d'instruction et de formation de plus en plus élevés.

L'enquête sur l'emploi (1995) contient des indicateurs significatifs à ce sujet.

A un niveau global, le taux de chômage des actifs ayant un niveau d'instruction quelconque est 3 fois plus élevé (15%) que le taux de chômage des analphabètes (5%). La part des chômeurs sans diplômes n'a cessé de baisser en milieu urbain passant de 68% en 1985 à 32% en 1998.

De plus, le taux de chômage d'élève au fur et à mesure que le niveau d'instruction s'améliore. Ainsi, le taux de chômage le plus élevé concerne les diplômés des facultés (avec un taux de 37%) et le moins élevé touche les diplômés de l'enseignement fondamental (28%).

Par ailleurs, le chômage universitaire qui avait concerné surtout les lauréats des facultés atteint depuis quelques temps les diplômés des Grandes écoles et instituts supérieurs (soit 11%).

Ces derniers restent bien entendu les diplômés les moins touchés mais ils sont aussi moins nombreux (numerus clausus appliqué concernant l'accès).

Les lauréats de la formation professionnelle ne sont pas non plus épargnés par ce fléau.

Les taux de chômage pour les diplômés de la formation professionnelle varient entre 18 et 50 %.

La structure de la population en chômage présente des différences selon le milieu de résidence. La population urbaine en chômage est aux deux tiers environ (62%) composée de diplômés tandis que sa contrepartie rurale ne l'est qu'à 28%.

De cette analyse, il apparaît que si le chômage des jeunes est largement un chômage urbain et intellectuel, il ne l'est pas exclusivement.

Il semble que l'éducation et la formation soit en corrélation négative avec l'employabilité. On peut donc dire qu'il y a une contradiction entre le développement du segment instruit et formé de la force de travail et la stagnation de l'emploi qui leur est disponible. Ce qui est paradoxal, c'est que cela intervienne dans un contexte de bas niveau d'instruction et de formation de la population et de la population active.

1.4 Faible niveau d'instruction et de formation de la population et de la population active

Un autre aspect du marché du travail est ici examiné, à savoir la qualité de la force de travail, son rapport à des occupations professionnelles et activités économiques données et l'ampleur des besoins de l'économie en compétence et des travailleurs en formation générale et professionnelle.

Le niveau d'instruction peut être appréhendé à travers au moins trois indicateurs utilisés au niveau international: le niveau d'alphabétisation, le niveau de scolarisation aux différents degrés de l'enseignement et la connaissance des langues vivantes.

- L'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus

On peut relever une évolution positive à savoir que les niveaux d'alphabétisation sont à la hausse pour toutes les catégories de la population. Ainsi, le taux d'analphabétisme a baissé de 28 points en pourcentage durant les trente dernières années, passant de 75% en 1971 à 47% en 1998, soit 20 points en pourcentage.

Il faut cependant relativiser ces réalisations car les progrès sont lents et le niveau général demeure malgré tout faible, eu égard au progrès culturel de la population (signe de développement), mais aussi à son aptitude à l'exercice normal des activités socio-économiques et à l'innovation.

Ainsi, en 1998, seule 2,1% de la population marocaine est diplômée universitaire (faculté et grandes écoles) contre plus de 72%

sans aucun diplôme (enquête nationale sur le budget temps des femmes, 1997-1998).

En milieu rural, le premier taux n'atteint guère plus de 0,2% tandis que le second avoisine 90%. La structure par âge de la population analphabète montre que celle-ci représente encore 23% du groupe d'âge 10 à 14 ans, 32% du groupe d'âge 15-24 ans et 45% du groupe d'âge 25 à 34 ans. Ces mêmes taux montent respectivement à 32,5%, 46% et 48% pour les jeunes filles, pour les âges correspondants. Or, ce sont ces jeunes qui sont les travailleurs d'aujourd'hui et compteront certainement parmi ceux du prochain millénaire.

- Le niveau d'instruction de la population :

Si l'on prend deux indicateurs comparés à ceux d'autres pays du monde : les taux d'inscription par degré et le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants, on peut avancer les remarques suivantes:

Les données du rapport annuel de l'UNESCO (1998) indiquent la position du Maroc en matière de taux d'instruction par classe d'âge. Ce taux est inférieur à la moyenne des pays en voie de développement et des pays arabes quelque soit le degré d'enseignement retenu: primaire, secondaire ou supérieur.

Tableau n° 6 : Taux d'inscription par degré d'enseignement

| Désignation | Année | 1 ^{er} degré (7-11 ans) | | 2 ^{ème} degré (12-18 ans) | | 3 ^{ème} degré (19-23 ans) | |
|-------------------------------|-------|-------------------------------------|-------|---------------------------------------|-------|---------------------------------------|------|
| | | | | | | | |
| Monde | 1980 | 95,8 | 88,0 | 46,4 | 41,0 | 12,3 | 11,1 |
| | 1996 | 100,4 | 95,0 | 58,9 | 55,0 | 16,7 | 16,1 |
| Pays en voie de développement | 1980 | 94,8 | 85,5 | 35,2 | 28,2 | 5,2 | 3,7 |
| | 1996 | 100,0 | 93,8 | 50,4 | 45,3 | 9,6 | 8,1 |
| Pays développés | 1980 | 100,9 | 100,6 | 89,5 | 89,8 | 36,2 | 36,2 |
| | 1996 | 103,0 | 103,2 | 100,3 | 101,8 | 50,5 | 54,4 |
| Pays arabes | 1980 | 78,5 | 67,0 | 38,4 | 29,5 | 9,6 | 6,1 |
| | 1996 | 84,1 | 76,4 | 55,7 | 51,2 | 14,0 | 11,6 |
| Maroc | 1980 | 62,0 | 47,0 | 20,0 | 16,0 | 5,9 | 2,7 |
| | 1996 | 72,0 | 63,0 | 33,0 | 28,0 | 11,1 | 9,3 |

Source : Rapport sur l'éducation dans le monde, 1998, UNESCO.

De même, quand on examine l'indicateur nombre d'étudiants universitaires pour 100.000 habitants, la situation du Maroc n'est guère enviable comparée à des pays comme la Jordanie, le Portugal et le Chili et la Tunisie sans parler des pays plus développés.

Tableau n°7 : Enseignement supérieur, nombre d'étudiants pour 100.000 habitants

| Pays | 1980 | | 1994 | |
|-----------|-------|-------|-------|-------|
| | E | F | E | F |
| Maroc | 580 | 273 | 1.132 | 931 |
| Jordanie* | 1.648 | 1.577 | 2.307 | 2.228 |
| Portugal | 944 | 883 | 3.060 | 3.343 |
| Tunisie | 494 | 297 | 1.164 | 1.016 |
| Chili | 1.305 | 1.112 | 2.393 | 2.166 |

* Année 1995

Source : Rapport sur l'éducation dans le monde, Unesco, 199.

- Niveau d'instruction très bas de la population active occupée :

On distinguera la population scolarisée de la population non scolarisée, au niveau des actifs occupés salariés et non salariés.

Tableau n 8: population active occupée salariée et non salariée selon le diplôme

| DIPLOME | SALARIEE | | NON SALARIEE | |
|---|-----------|------------|--------------|------------|
| | Ensemble | % du total | Ensemble | % du total |
| - Sans aucun diplôme | 1.983.262 | 59,00 | 4.544.895 | 88,00 |
| - Diplôme d'études fondamentales | 746.153 | 22,00 | 507.932 | 10,00 |
| - Diplôme d'études secondaires (Bac et diplômes équivalents) | 131.837 | 4,00 | 23.714 | 0,47 |
| - Diplômes supérieurs. | 171.899 | 5,00 | 33.990 | 0,67 |
| - Diplômes et techniciens et de cadres moyens | 224.955 | 7,00 | 8.660 | 0,17 |
| - Diplômes de formation professionnelle (niveau : Q et S) | 97.548 | 3,00 | 35.677 | 0,69 |

Source : Enquête emploi, Direction de la Statistique, 1995.

Bien qu'en légère baisse, la population active occupée sans diplôme reste largement prédominante avec 60% pour les actifs salariés et 88,2% pour les actifs occupés non salariés.

La part des actifs occupés ayant des diplômes supérieurs ne dépasse guère 5% pour les salariés et 6,5% pour les non salariés.

La situation des actifs occupés du milieu urbain est relativement meilleure comparée à celle des actifs ruraux.

En effet, la part des «sans diplômes» parmi eux est de 58% tandis que celle des ruraux s'élève à 78%. Le même constat est valable pour les diplômés supérieurs dont la part pour les actifs urbains est de loin plus élevée (5,1%) que les actifs ruraux ou le pourcentage est insignifiant.

En définitive, le bas niveau d'instruction, de formation et de qualification tel qu'il vient d'être illustré, en plus du fait qu'il constitue un obstacle sérieux à un développement accéléré des forces productives nationales, est en contradiction flagrante avec le nombre de plus en plus croissant de jeunes instruits en chômage ou "en mal ou sous-emploi". A ce niveau de la réflexion, on peut se poser la question suivante: est-ce un problème du système de formation ou un problème socio-économique plus large ?

II- Aux origines des ajustements emploi-formation

L'inadéquation entre l'emploi et la formation est un problème sérieux mais il peut être vu de deux manières opposées.

La première approche traite le chômage *intellectuel* d'une manière différente du chômage en général et est plus à même de faire porter la responsabilité au secteur éducatif et à la politique de l'Etat en la matière. Ce qui semble avoir été l'attitude dominante affichée ici et là et tend à justifier un certain malthusianisme éducatif.

Selon une deuxième approche, par contre, le niveau d'emploi que ce soit des personnes instruites, des qualifiées, ou analphabètes et non qualifiées dépend en dernière analyse des structures et des politiques

économiques et sociales dépassant le seul appareil éducatif et de formation. Dans cette optique, les politiques de formation peuvent améliorer l'efficacité externe du système de formation par rapport au monde du travail, mais les solutions du chômage, dans toutes ses variantes résident ailleurs. C'est ce dernier point de vue que l'on se propose de développer dans la suite de ce papier .

II.1. La responsabilité relative des politiques de formation

Il aujourd'hui admis par tous que les politiques de formation menées, jusque-là, au Maroc présentent de nombreuses déficiences. L'efficacité interne du système n'est pas au niveau souhaitable. On retiendra quatre indicateurs pour étayer ce fait :

- Les insuffisances et disparités en matière d'accès à la scolarisation. Selon des estimations faites, dans le primaire pour la tranche d'âge de 7 à 11, ans le taux n'est que de 57% avec 70% pour les garçons et 45 % pour les filles; dans le premier cycle du secondaire, il est d'environ 20%. Ce sont là des taux inférieurs à la moyenne des pays de même niveau de développement. Globalement, le taux brut de scolarisation des 7-23 ans atteint 40%, contre 50% pour des pays à niveau économique comparable, pour un niveau d'investissement moindre. Parmi la population, des disparités importantes existent entre milieux et sexes en matières d'accès à l'éducation. Les femmes rurales sont particulièrement touchées par l'exclusion en matière scolaire et de formation.

- La durée de scolarisation inutilement prolongée est un autre indicateur de l'inefficacité interne du système scolaire. Ainsi, il faut environ 9 années d'investissement scolaire pour produire un seul élève diplômé des études primaires (alors qu'il n'en faut théoriquement que cinq), 6,1 années pour les études collégiales (contre 3 théoriques), 6,2 années pour les études au secondaire (contre 3 théoriques). Autrement dit, par rapport à l'effort mobilisé, le rendement effectif n'a été que de 61% pour le primaire, 64% pour le collège, 48% pour le cycle secondaire.

- L'espérance de vie scolaire s'établit à 5 années sur l'ensemble des niveaux éducatifs contre 7,5 années pour les pays à revenu par tête identique à celui du Maroc. Ce qui explique l'importance des déperditions scolaires: les taux d'abandon et les taux de redoublement sont élevés particulièrement au niveau des enseignements secondaire et supérieur. En plus de ces gaspillages, il est nécessaire de souligner l'importance de l'échec scolaire et son impact en termes de marginalisation et d'exclusion économique et sociale des jeunes.

- A ces maux s'ajoutent d'autres plus diffus car difficilement quantifiables comme celui de la diminution du niveau de formation des élèves, diminution admise aujourd'hui par les professionnels et les formateurs à divers niveaux: l'enseignement fondamental et secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement universitaire. C'est que les expansions quantitatives se sont faites, non seulement, au prix de nombreuses déperditions mais aussi aux dépens de la qualité de l'enseignement et de la formation.

Tout cela explique les insuffisances du rendement externe du système de formation manifestes aussi bien au plan quantitatif que qualitatif.

En termes de quantité, l'infrastructure éducative et de formation est à la fois insuffisante et inefficente pour répondre aux besoins de l'économie, même par la référence au seul secteur moderne.

Ce qui transparait des taux élevés d'analphabétisme, les taux assez bas de scolarisation surtout en milieu rural, les énormes déperditions et abondons au cours de la scolarité, en particulier aux échelons moyens et inférieurs. La formation technique et professionnelle, mal conçue et résiduelle par rapport à l'ensemble du système, reste indigente eu regard aux besoins.

Sur le plan qualitatif, on peut relever la structure déséquilibrée de l'enseignement (en faveur des disciplines «non scientifiques» et non technologiques, des spécialités pour lesquelles le besoin de l'économie et du pays n'est pas clairement établi), les programmes jugés le plus souvent

inadaptés, les taux d'encadrement très bas dans la plupart des cas et enfin les systèmes d'examen inappropriés et sélectifs etc.

Ceci étant dit, ces insuffisances des différents réseaux du système de formation, aussi importantes qu'elles soient, n'expliquent pas à elles seules l'ampleur que prend le chômage des lauréats. Le chômage n'est pas principalement fonction de la quantité ou de la qualité de la formation, car même si des améliorations marginales peuvent être apportées par la réforme des programmes ou par l'orientation des élèves pour des professions où il y a excès de la demande, cette demande sera vite comblée et on assistera à un excès de l'offre, de nouveau, et le problème demeurera toujours.

Le chômage est donc un problème d'offre mais surtout un problème de demande.

Ce qui veut dire que le Maroc n'est ni sur éduqué ni suffisamment pourvu en compétences scientifiques techniques et professionnelles, loin s'en faut. En effet, tous les indicateurs d'encadrement humain aussi bien au niveau socioculturel qu'au plan économique sont insuffisants.

Quelles sont alors les autres causes du désajustement emploi/formation?

Le chômage croissant, celui des jeunes en particulier, résulte d'un écart croissant entre une demande d'emploi en croissance forte et une offre d'emploi en croissance faible. Pour une multitude de causes, la demande et l'offre ne cessent de diverger.

II.2 -Une demande d'emploi en croissance forte

Depuis le début des années 60, la demande d'emploi s'est mise à augmenter de plus en plus rapidement; cela provient de l'évolution démographique autant que de l'évolution socioculturelle.

II.2.1. L'évolution démographique

Selon les estimations disponibles, la population marocaine était évaluée à 5 millions au début du siècle. Elle s'est accrue de 4 millions en un demi-siècle, soit 9 millions en 1952.

Si en termes de taux d'accroissement, on a relevé une diminution de 2,8% (1960 à 1971) à 2,06 (de 1982 à 1994), en termes absolus, la population a presque doublé (1,8 fois) en 28 ans.

Cette évolution de la population totale a eu un impact important sur la population active qui est constituée par une fraction de la population d'âge actif, ou en âge de travailler. Elle se compose d'abord de ceux qui travaillent ou demandent à travailler, donc de la population occupée ou ayant un emploi et ensuite des demandeurs d'emploi.

- La population d'âge actif (15-60 ans)

Dans son évolution de 1960 à 1999, elle a enregistré une hausse moyenne de 130.000 par an de 1960 à 1971 et de près de 400.000 de 1982 à 1998.

La population d'âge actif croît plus vite que la population totale, 4,4% contre 3%.

- Evolution de la population active

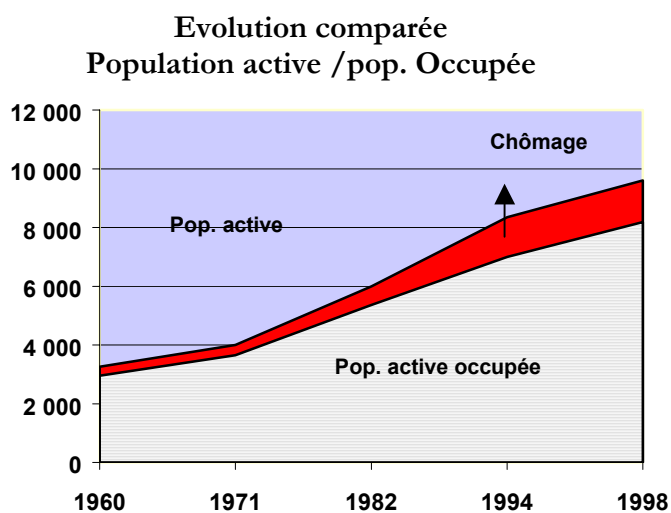
La population active s'est accrue de façon continue depuis les années 1950. En remontant à 1960, on peut relever un accroissement de 75.000 par an durant la décennie 60 à un accroissement de 300.000 durant la décennie 90. La population active croît plus vite que la population totale et la population d'âge actif, soit respectivement 5% contre 3% et 4,4%.

- Evolution de la population active occupée

L'augmentation de la population active s'est accompagnée d'une certaine augmentation de la population occupée, une augmentation réelle mais néanmoins insuffisante.

Ainsi, en 1960, il y avait environ 3 millions d'actifs occupés, aujourd'hui, il y en a plus de 8 millions.

Il s'agit là d'un progrès indéniable réalisé par le Maroc indépendant. Mais on constatera que déjà l'offre n'arrivait pas à répondre à la demande et l'écart s'est progressivement creusé pour atteindre un million et demi de chômeurs en 1999, compte non tenu du sous-emploi.



- L'évolution socioculturelle a fait accroître la demande d'emploi

Trois facteurs socioculturels majeurs ont pesé lourdement sur la croissance de la demande d'emploi : le développement de l'enseignement, l'urbanisation et l'évolution du travail féminin.

Ainsi, le phénomène du chômage des jeunes, pour ce qui a trait au volet offre est à la fois d'ordre démographique et socioculturel et la rapidité de l'arrivée des classes d'âge jeunes a provoqué des embouteillages que n'ont pas pu compenser ni l'allongement de la scolarité ni la baisse de la croissance de la population en général, ni encore moins celle de l'emploi.

C'est ce dernier aspect qui va retenir maintenant l'attention.

II.3. Une offre d'emploi en croissance faible

La dynamique globale de l'offre d'emploi est déterminée par le niveau et la structure de la production nationale et par l'évolution de la productivité, elle-même largement fonction des conditions techniques.

II.3.1- Concernant l'évolution à long terme de l'activité économique, il convient de souligner les tendances modérées voire régressives de l'évolution des principaux indicateurs macro-économiques :

- Le PIB réel a cru de 3,8% entre 1965-80 et de 4,2% durant l'actuelle décennie (1990-97) ;

- Le taux d'accroissement annuel moyen de l'investissement intérieur brut est passé d'un taux de 11,4% par an de 1965 à 1980 à 4,5% durant la décennie 1980-90 et à - 0,11 entre 1990-97 ;

- La croissance de la consommation privée quant à elle est passée de 5,4 à 2,8% par an respectivement pour les deux périodes mais a stagné durant les années suivantes (1990-97) ;

- La consommation publique a vu son taux passer de 10,9% entre 1965-1980 à 4,7% durant la décennie suivante pour tomber en dessous de zéro (-0,11%) entre 1990-1997.

II.3.2. Les tendances sectorielles de la croissance ont connu d'importantes transformations mais mettent en évidence aussi la structure fragile de l'économie nationale.

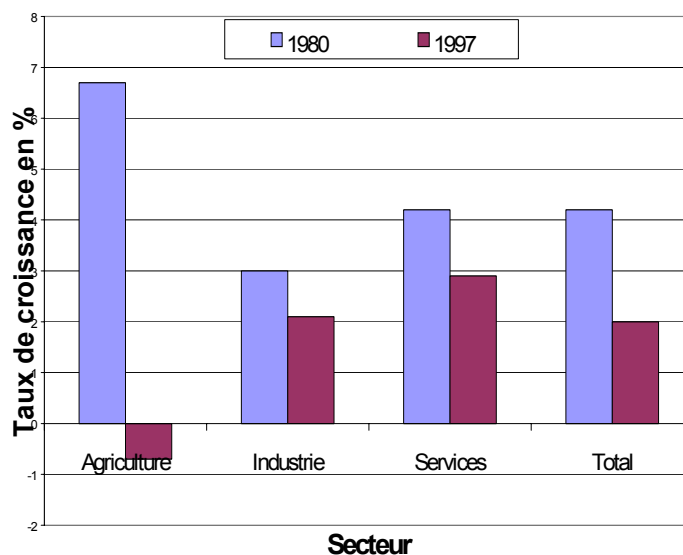
Appréhendée à travers les valeurs ajoutées des principales activités sectorielles entre 1980 et 1997, la structure montre :

- la faible évolution de l'agriculture dont le taux de croissance annuel moyen est passé de 6,7% à 0,7% en 1997. Sa contribution au PIB nominal est cependant passée de 18% à 20% ;

- le ralentissement, voire la chute de la croissance de la valeur ajoutée industrielle de 3 à 2,1% ;

- la baisse de la valeur ajoutée des services passant de 4,2% à 2,9%.

Tendances sectorielles fragiles Taux de croissance des valeurs ajoutées



II.3.2. En plus de la lenteur et de l'insuffisance de la croissance économique telle qu'elles transparaissent les principaux indicateurs historiques, il y a lieu de remarquer que le contenu en emplois de cette croissance n'a pas connu non plus une évolution favorable.

Les données des recensements de population (1960-1994) montrent l'ampleur de l'écart qui s'est creusé entre l'évolution du taux de croissance du PIB et celle de l'emploi total. Le contenu en emplois de la croissance a même régressé d'un point en pourcentage durant la période 1982-94 par rapport à la période censitaire antérieure. Ces évolutions ont eu un impact négatif sur la place des jeunes dans le marché du travail.

*Tableau n° 11 : les taux de croissance annuels
du pib et de l'emploi en %*

| SECTEURS | 1960-71 | | 1971-82 | | 1982-94 | |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | PIB | Emploi | PIB | Emploi | PIB | Emploi |
| Agriculture, Forêt et pêche | 4,5 | 0,7 | 1,5 | 1,1 | 8,1 | 1,7 |
| Mines | 1,8 | 0,5 | 3,5 | 4,3 | 0,7 | -0,7 |
| Energie | 5,8 | 2,9 | 6,9 | 0,2 | 5,1 | 6,2 |
| Industrie et artisanat | 4,6 | 3,0 | 5,6 | 7,2 | 3,8 | 1,4 |
| B.T.P. | 7,6 | 8,0 | 8,3 | 6,9 | -0,4 | 2,1 |
| Services marchands | 4,0 | 3,0 | 4,6 | 4,4 | 3,6 | 3,7 |
| Administration publique | 7,5 | 2,3 | 10,7 | 5,4 | 5,0 | 4,6 |
| PIB et emploi total | 4,4 | 1,7 | 4,8 | 3,2 | 3,7 | 2,2 |

Source : Ministère du Plan et Prévision Economique, cité in Rapport National sur le développement humain, PNUD 1998.

II.4. Le marché du travail et les limites de la création d'emploi

Durant les décennies 1960 et 1970, le secteur public a été le principal régulateur de l'emploi. Dans le secteur privé structuré à haute intensité capitalistique, la part de l'emploi salarié est resté limitée.

Au cours des décennies 1980 et 1990, à la suite de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, on observe une régression sensible de l'emploi public et para-public, sans qu'il y ait un relais décisif du secteur privé. Face à la stagnation de l'emploi salarié, on constate une prolifération des petites activités urbaines marchandes et de l'emploi dit informel.

II.4.1. Structures de l'emploi

- De manière générale, le tissu productif marocain est caractérisé par une grande hétérogénéité puisque à côté des emplois du secteur structuré (privé et public) n'employant qu'un tiers des personnes actives, il existe de nombreux segments du marché du travail qui relèvent du secteur non structuré depuis les emplois de l'artisanat, aux services en passant par les petits métiers marginaux jusqu'aux emplois du secteur agricole vivier.

- L'emploi reste avant tout marqué par la prédominance de l'activité agricole bien que sa contribution sectorielle au PIB ne dépasse guère 20%.

Paradoxalement, bien que sa part soit en baisse, elle a représenté 40% de la population active occupée en 1994. De plus, l'emploi agricole présente une structure fragile avec le tiers (1/3) des actifs qui sont des aides familiales et les deux tiers (2/3) des salariés ayant un statut de saisonnier.

Tableau n° 12 : population active occupée selon les branches économiques (milieu urbain et rural) en %

| Branches | 1971 | 1982 | 1994 | Parts En % : 71-94 |
|------------------------------|-------|-------|-------|-----------------------|
| Agriculture | 55,3 | 42,0 | 40,0 | -27,6 |
| Mines et Energie | 2,0 | 1,5 | 1,4 | -30,0 |
| Industrie | 10,8 | 16,0 | 14,6 | +35,0 |
| Bâtiments et travaux publics | 6,2 | 7,0 | 7,3 | +17,8 |
| Transports et communications | 3,0 | 2,5 | 3,0 | Stable |
| Commerce | 7,3 | 9,0 | 14,1 | +93,2 |
| Services | 6,8 | 8,3 | 6,6 | Stable |
| Administrations | 7,0 | 9,7 | 12,8 | 82,8 |
| Autres | 3,8 | 4,0 | 0,2 | -94,7 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | - |
| Effectif total | 2.950 | 5.360 | 7.000 | - |

Source : Recensements de la population (1971-1994)

- Parmi les activités non agricoles, la part de l'emploi industriel, en dépit de son augmentation, demeure encore faible face à une population active qui s'urbanise de plus en plus. Par contre, les activités commerciales, de services et de l'administration présentent une allure pléthorique. Le commerce et les services (personnels pour la plupart) constituent les activités refuges aux personnes sous-employées.

II.4.2. Les créations d'emploi

Les tendances des créations d'emplois ont été marquées par le rythme et la nature de la croissance économique. En se référant aux résultats des quatre recensements (1960, 1971, 1982 et 1994) et de

l'enquête Nationale sur la Population Active Urbaine (1985-1998), on peut relever l'insuffisance des créations d'emplois par l'économie nationale.

Pour la période 1985-98, les créations annuelles d'emplois en milieu urbain ont connu d'importantes variations : entre 292.000 en 1985 (maximum) et moins 56.000 (minimum) en 1998.

Pour le milieu urbain, le nombre de chômeurs par an rapporté à la création d'emplois pour la même année a été en moyenne supérieure à 3.

Cela veut dire que pour chaque emploi créé, il y a au moins trois chômeurs.

Il y a même eu, en 1998, accroissement du nombre de chômeurs et réduction substantielle de l'emploi existant, une perte d'emplois qui se reporte particulièrement sur les jeunes.

A ces tendances quantitatives marquées par la capacité limitée d'absorption de la population active à la recherche d'un emploi s'ajoutent des facteurs qualitatifs peu favorables à l'emploi des personnels diplômés et qualifiés liés aux stratégies des entreprises privées en matière d'encadrement et de gestion des ressources humaines.

II.5. Les caractéristiques qualitatives de l'emploi et leur impact sur l'emploi des jeunes diplômés

Avec la libéralisation de l'économie, l'entreprise privée est devenue un des espaces privilégiés d'insertion professionnelle des jeunes. La nécessité de se pencher sur ses contraintes internes et externes s'impose afin qu'elle puisse s'acquitter au mieux de son rôle économique et social. Encore faut-il comprendre les comportements des entreprises.

Il y a plusieurs manières d'analyser les stratégies des entreprises en matière de gestion des ressources humaines, on retiendra notamment:

- la gestion de l'encadrement humain ;

- le recrutement des cadres et la place qui revient à la formation initiale .

L'analyse des résultats de l'enquête Nationale sur l'encadrement des entreprises privées (CNJA, 1994) permet de mettre en évidence la fonction d'encadrement dans l'entreprise. En effet, Le taux d'encadrement moyen des entreprises est non négligeable, mais reste relativement faible.

Le taux d'encadrement, en tant que rapport du nombre de cadres à l'effectif des employés permanents est de 9% pour l'ensemble des entreprises. Il est de 18% dans le secteur "Banques et assurances", de 9% dans le secteur du "Bâtiment et des Travaux Publics" et de 5% dans l'industrie de transformation. Selon la structure socio-professionnelle des cadres, on constate qu'en moyenne une entreprise sur deux dispose d'un directeur ou cadre administratif, une entreprise sur six a un directeur technique supérieur et chaque entreprise dispose au plus de deux techniciens cadres de l'entreprise.

- Modalités de recrutement des cadres de l'entreprise :

Comment devient-on cadre dans l'entreprise privée marocaine? Afin de répondre à la question, l'enquête a envisagé d'une part le recrutement du personnel d'encadrement et d'autre part la formation initiale de ce personnel et la formation au sein de l'entreprise.

Le recrutement de cadres est relativement faible, fortement personnalité et centralisé. Ainsi, 41% des entreprises ne recrutent pas de cadres et la fonction d'encadrement n'est pas identifiée comme telle.

Si ces tendances sont valables pour la plupart des secteurs d'activité, elles sont néanmoins plus accentuées dans le cas des entreprises commerciales et des industries de transformation.

Plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation : l'une des plus importantes est que la plupart des entreprises ne disposent pas de personnels et services chargés de la gestion des ressources humaines.

Comment se réalise le recrutement du personnel d'encadrement ?

Le recrutement des cadres est loin de s'opérer uniquement en fonction des diplômes universitaires ou de grandes écoles obtenus à l'issue d'une formation supérieure.

En effet, par rapport à l'ensemble du personnel d'encadrement exerçant dans les entreprises, 30% sont des autodidactes ayant appris "sur le tas", 22% sont des lauréats de la formation professionnelle (donc du niveau Bac et moins) et 48% sont des lauréats de l'enseignement supérieur (dont 24,5% sont issus des Grandes Ecoles et 22,5% de l'Université).

Ces tendances sont variables selon la taille des entreprises et leur secteur d'activité.

A cet égard, deux remarques particulières s'imposent:

- L'université, pourtant première institution à vocation de former des cadres, ne semble inspirer qu'une confiance relativement limitée aux entreprises, illustrant la mauvaise qualité des relations qui existent entre l'Université et les entreprises ;

- D'un autre point de vue, les données montrent aussi qu'il y a de nombreuses lacunes dans la formation du personnel d'encadrement.

Le principal enseignement de ces résultats est que l'entreprise privée marocaine de cette fin de siècle apparaît comme insuffisamment dotée en ressources humaines qualifiées pour faire face au nouveau contexte économique et commercial (adhésion au GATT, déprotection, vérité des taux de change etc.)

Ces insuffisances se manifestent à trois niveaux. D'abord, au niveau de la part des personnels et cadres qualifiés dans le total des employés permanents qui demeure relativement insuffisante. Elle se manifeste ensuite, au niveau de l'organisation fonctionnelle, centralisée et axée principalement sur les départements de production et des ventes, ce qui ne permet pas de faire face aux exigences de la compétitivité.

Enfin, le sous-encadrement de l'entreprise privée se manifeste au niveau de la faiblesse de l'organisation professionnelle inter-entreprises et des structures de concertation internes aux entreprises.

Dans ce contexte, il est souvent reproché au système de formation national de ne pas bien préparer les jeunes aux débouchés professionnels, d'être en inadéquation par rapport aux besoins des entreprises et d'offrir à celles-ci des cadres aux profils peu adaptés à leurs attentes. Il serait, cependant, injuste de ne pas reconnaître que, de son côté, l'entreprise privée, en dépit de sa jeunesse et de ses formidables évolutions, ne s'est pas, elle non plus, adaptée aux contextes socio-économique actuel particulièrement exigeant et contraignant.

Dans sa majorité, elle est encore organisée de façon embryonnaire. Son fonctionnement et son style de management ne permettent ni de recevoir suffisamment d'hommes formés et de cadres compétents, ni de former le personnel et de jouer son rôle à la fois d'unité de production et d'espace de formation.

Ces constats montrent que la promotion de l'entreprise privée demeure un préalable à l'amélioration des performances de celle-ci, surtout en matière d'organisation et de valorisation des ressources humaines et d'ouverture sur la jeunesse, en particulier celle pourvue de diplômes et de qualifications.

III. Les perspectives d'une meilleure articulation formation-emploi

III.1. Les préalables incontournables:

Le chômage en général et celui des jeunes en particulier est élevé et il y a fort à parier qu'il continuera à monter si les tendances observées jusque là se poursuivent, quelque soit l'efficacité du levier « formation ». Ce qui signifie qu'il faudrait à terme doubler les moyennes de 3 à 4 % du revenu national, des taux de croissance observés par le passé. C'est à cette condition nécessaire que l'on pourrait créer plus de richesses donc

plus d'emplois et réaliser les objectifs de cohésion sociale. Or, cette stratégie n'a de chance d'aboutir que si une politique publique volontariste de développement associée à un programme à long terme de promotion du secteur privé est menée. Outre le sous emploi, le chômage urbain qui se situe actuellement à 22% va atteindre 25% avant la fin de ce siècle ; ce qui est inacceptable. En plus du million et demi de chômeurs actuels (dont 1,2 millions dans les villes seulement, 1999) qu'il faudra résorber, il serait nécessaire de créer au moins 4,2 millions d'emplois à l'horizon 2014 dont la moitié pour les jeunes de 15 à 34 ans. Pour ramener le chômage à des proportions socialement acceptables et faire face aux flux d'entrée de nouveaux actifs sur le marché du travail, il n'y a devant le Maroc qu'un seul choix, celui d'une croissance accélérée, soutenue et durable.

Il faut également une politique volontariste de réduction des inégalités qui ne peut résulter que d'un véritable choix politique d'une répartition différente en faveur des couches défavorisées et dans le cas d'espèce, il s'agit notamment des chômeurs. Ce qui signifie qu'il faut se libérer de l'emprise du fondamentalisme libéral, qui, sous prétexte de combattre les excès de l'étatisme, ne cesse d'affaiblir les Etats au détriment des intérêts nationaux et des groupes les plus vulnérables de société, dont les jeunes sont le maillon le plus fragile.

Dans cet esprit, il nous semble qu'il est impératif pour le Maroc de s'engager sur la voie d'une croissance forte et génératrice d'emplois.

III.2. La Priorité des priorités: relancer la croissance et transformer la croissance en emploi

A la base, et bien que complexe, la création de l'emploi est la question fondamentale. Les réponses que l'on pourrait apporter à ce niveau du désajustement entre l'éducation et l'emploi se situent au plan des moyens de développer le système productif. Le but reste d'enclencher un processus durable de croissance afin que notre économie puisse créer plus d'emplois et que nos entreprises améliorent leur niveau d'encadrement humain. La création d'emplois implique des

investissements productifs et donc la création d'entreprises, des pôles multiplicateurs d'emplois et une diffusion interne des progrès de productivité.

Les actions à prendre devraient concilier entre plusieurs types d'initiatives :

- développer le tissu productif sur la base de « fers de lance » à privilégier, partant des potentialités mobilisables du pays, des potentialités bien concrètes de nature à encourager l'effort d'imagination qui en sera un élément fondamental et autour desquels les forces vives du Maroc pourraient mobiliser leurs ressources avec de bonnes chances de réussite;
- améliorer du tissu économique existant aux plans organisationnels , de l'outil de production et notamment des ressources humaines ;
- appuyer la PME et la création d'activités et d'entreprises ;
- mettre en place d'un programme volontariste de développement rural et des secteurs socioculturels , programme qui serait largement soutenu par l'Etat et fondé sur une approche participative des populations ;
- renforcer la « gouvernance de développement » car c' est la clé de voûte de la réussite, en concrétisant dans la pratique une nouvelle conception de l'Etat , de l'administration et du rôle de la société civile dans la gestion du développement socio - économique .

III.3. Des orientations nouvelles pour le système d'éducation-formation

Dans le cadre de la relance de la croissance, la restauration de la compétitivité et le rétablissement d'un niveau d'emploi socialement acceptable, l'éducation et la formation - à côté de la mission fondamentale de promotion de l'épanouissement individuel et des

valeurs de la citoyenneté- sont incontestablement appelées à jouer un rôle déterminant.

Ce rôle, le système d'éducation et de formation ne peut l'assurer qu'à condition d'être adapté.

Le principe fondamental des différentes catégories d'actions à entreprendre devrait être celui de la valorisation du capital humain tout au long de la vie active, en partant de l'éducation initiale pour enchaîner ensuite sur l'éducation permanente et la formation continue.

Premier axe : Il est impératif d'élargir l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle et de réduire les inégalités spatiales et sociales qui provoquent la précarité de l'emploi, ou entravent l'insertion dans l'emploi productif.

Second axe: Le Maroc doit être aussi au diapason de l'évolution scientifique et technique en cours à l'échelle mondiale. Son économie est appelée à s'ouvrir davantage sur l'extérieur, ce qui exige pour être compétitif, la formation de travailleurs très qualifiés et de cadres (moyens et supérieurs) scientifiques, techniques et de gestion de haut niveau. D'où l'importance de mettre nos universités et grandes écoles en position de répondre à cet objectif. Cela voudrait dire qu'il devient nécessaire de donner au système d'éducation-formation une plus grande capacité de réponse quantitative et qualitative à l'évolution des besoins de l'économie: décentralisation des prises de décision et de la gestion, diversification des modes de formation etc.

Troisième axe: Améliorer la qualité de l'éducation - formation

L'adéquation formation - emploi dépend dans une large mesure de la qualité de la formation dispensée. La dimension qualité est une résultante de plusieurs facteurs, il convient de se pencher sur les mesures et les innovations nécessaires à apporter à chaque niveau en vue d'améliorer la qualité.

Quatrième axe: Développer une meilleure intégration entre le systèmes d'éducation - formation et l'environnement socio-économique et culturel.

Il s'agit ici de développer la concertation entre les acteurs concernés par les liaisons formation - emploi: les pouvoirs publics, les collectivités locales, les entreprises et leurs associations professionnelles, les enseignants, les travailleurs et leurs représentants.

L'objectif est de mettre en place un partenariat permanent entre les acteurs

concernés par la relation formation – emploi.

Conclusion

L'adéquation formation-emploi: une affaire de tous les acteurs

De manière générale, le secteur privé, et plus particulièrement les entreprises, devrait s'impliquer davantage dans le système de formation. Pour faciliter cette plus grande implication, des incitations appropriées (de nature fiscale et légale) devraient être développées.

La participation des secteurs économiques devrait se faire selon des formules diversifiées en tenant compte de l'hétérogénéité du paysage entrepreneurial marocain. Cette démarche permet de tenir compte à la fois des exigences de l'employeur local et des perspectives régionales et sectorielles globales. Ce qui nécessite entre autres conditions une meilleure organisation des associations professionnelles d'entreprises à l'échelon national et local en mesure de constituer des interlocuteurs crédibles des responsables de la formation.

Le développement des relations avec le système d'éducation-formation permettra au secteur privé d'atteindre ses objectifs avec une plus grande efficacité. En témoignent certaines expériences qui ont réussi à établir un partenariat maîtrisé entre les entreprises et les établissements

de formation. Car il est difficile aux formateurs d'anticiper à eux seuls les besoins en qualifications à pourvoir.

Les formateurs devraient planifier leurs activités avec souplesse et être prêts à revoir leurs programmes et, selon les besoins, à réorienter la formation qu'ils dispensent.

Le rôle des travailleurs :

Les travailleurs et leurs représentants devraient considérer la formation comme une préoccupation prioritaire et la faire inscrire en bonne place à l'ordre du jour des grandes négociations, car la formation est génératrice de possibilités d'évolution de carrière, de perfectionnement, d'accession à des emplois plus rémunérateurs et d'auto-accomplissement.

Le rôle de l'Etat :

Si l'Etat ne peut plus se passer d'une politique éducative et de formation ancrée sur les besoins du développement économique, social et culturel du pays, il ne peut non plus faire l'économie d'une véritable programmation stratégique de ce développement où la variable emploi devrait occuper une place de choix. Dans ce cadre, il convient pour les pouvoirs publics de se pencher sur les contraintes et blocages qui se dressent devant l'entreprise et créer un cadre administratif institutionnel et professionnel favorable à l'investissement, à l'innovation, à la créativité dans tous les domaines et donc à l'emploi.

Les parents et les élèves

Les élèves et les parents: que ce soit par manque de choix, d'orientation et d'information préalable, vue la sélectivité des grandes écoles, ou par manque de confiance dans l'avenir, les parents et les élèves semblent faire le choix d'éducation (surtout après le Bac) sans tenir compte de la réalité du marché du travail. Il est temps de changer d'attitude. L'information devrait être accessible à tous pour mieux orienter les choix de carrières et donc des formations.

En définitive, la recherche d'une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi est un objectif national majeur pour le troisième millénaire. De ce fait , interpelle tous les marocains à quelque niveau de responsabilité qu'ils soient. C'est donc de l' engagement de tous que dépendra sa réalisation.

Bibliographie

BANQUE MONDIALE

- Rapport à S.M. le Roi Hassan II sur l'éducation, 1996
- Rapport sur le Développement dans le Monde, 1997 et 1998, (Washington D.C.)
- Skills for Productivity, Midelton, Ziderman, Adams, Oxford University Press, 1993.

BOUTATA MOHAMMED

- Le troisième millénaire de notre jeunesse : les défis de l'emploi et des compétences, presses Maarif Aljadida, Rabat, juillet 1999.
- «Enseignement et croissance économique au Maroc: Analyse Econométrique et essai d'interprétation», Revue juridique, politique et économique, n° 2, 1986.
- «Les performances et le financement du système éducatif au Maroc», éditions de l'Association des Economistes Marocains, 1998.

CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'AVENIR (CNJA)

- Enquête Nationale sur l'encadrement des entreprises privées marocaines, 1994.
- Enquête nationale «Education - formation» (ENEF) ,1996.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE :

- Annuaire statistique du Maroc
- Situation et perspectives démographiques du Maroc, CERED, 1997.
- Recensements de la Population et de l'habitat : Caractéristiques socio-économiques de la population, 1960, 1971, 1982, 1994.
- Enquêtes emploi : ENPAU 1984/99 ; enquête 1995.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) :

- Rapport sur le développement Humain, 1997, 1998
- Rapport National sur le développement Humain, 1998.

ACTIVITE ET CHOMAGE

Mr. Ahmed GOUITAA

Introduction

La présente réflexion traite de la population active et du chômage en essayant de mettre en évidence leurs dimensions et caractéristiques saillantes. L'objectif qui préside l'analyse, entreprise ici, est de susciter une attention plus accrue aux problèmes de l'emploi et du chômage selon une vision intégrative et anticipative. La recherche d'opportunités de valorisation de la population active en âge de travail, et notamment des catégories sociales munies de diplômes de formation générale, spécialisée ou qualifiante, par d'autres voies et moyens, constitue le point focal de la maîtrise des problématiques de l'activité - chômage, et la préoccupation centrale de cette réflexion.

I- La population active

La population active, âgée de 15 ans et plus, peut être appréhendée selon ses principales caractéristiques dont principalement son évolution, sa tendance à se concentrer en milieu urbain, la prédominance de femmes actives en milieu rural et une distorsion en matière de niveaux d'instruction.

I.1. La population active connaît une croissance continue. Elle est passée d'environ 5,6 millions de personnes en 1982 à 8 millions en 1994 et 10,4 millions en 1999, soit des taux d'accroissement annuels moyens d'environ 3% entre 1982 et 1994, et 5,5% entre 1994 et 1999.

En se basant sur les tendances d'évolution de la population active et des taux d'activités et sur les projections démographiques à long terme, la population active âgée de 15 ans et plus serait de l'ordre de 11,1 millions en 2005 et de 12,5 millions en 2010.

I.2. La population active âgée de 15 ans et plus tend relativement à se concentrer en milieu urbain. En effet, le tableau suivant montre que la population active urbaine dépasse celle résidant en milieu rural. Ce phénomène serait dû à l'exode rural vers les villes, évalué à près de 180.000 émigrants par an entre 1982 et 1994.

| | Urbain | Rural | Total |
|--------|---------------|--------------|--------------|
| 1982 | 2.543.775 | 3.041.473 | 5.585.248 |
| 1994 | 4.441.172 | 3.534.697 | 7.975.869 |
| 1995 | 4.863.140 | 4.501.156 | 9.364.296 |
| 1999 * | 5.284.000 | 5.153.000 | 10.437.000 |

* Données relatives au 1er trimestre 1999.

Le phénomène d'urbanisation, combiné à celui de l'exode rural, entraînerait à long terme une prépondérance de la population urbaine, de la population active (âgée de 15 ans et plus) et de celle âgée de 15 ans à 60 ans en milieu urbain.

Le tableau suivant illustre une telle tendance : (en milliers)

| Année | Population | Ensemble | Urbain | Rural |
|-------|---|---------------|--------------|--------------|
| 2000 | Population totale | 28.705 | 15.849 | 12.856 |
| | Population 15 ans et plus | 19.429 | 11.383 | 8.046 |
| | Population 15 à 60 ans | 17.345 | 10.256 | 7.089 |
| | Population active âgée de 15 ans et plus | 9.680 | 5.840 | 3.840 |
| | Population active âgée de 15 à 60 ans | 9.260 | 5.680 | 3.580 |
| 2005 | Population totale | 30.991 | 18.204 | 12.787 |
| | Population 15 ans et plus | 22.032 | 13.542 | 8.490 |
| | Population 15 à 60 ans | 19.622 | 12.124 | 4.498 |
| | Population active âgée de 15 ans et plus | 11.130 | 7.070 | 4.060 |
| | Population active âgée de 15 à 60 ans | 10.700 | 6.910 | 3.790 |
| 2010 | Population totale | 33.212 | 20.684 | 12.528 |
| | Population 15 ans et plus | 24.394 | 15.706 | 8.688 |
| | Population 15 à 65 ans | 21.667 | 13.942 | 7.725 |
| | Population active âgée de 15 ans et plus | 12.500 | 8.350 | 4.150 |
| | Population active âgée de 15 à 60 ans | 12.070 | 8.170 | 3.900 |

Ainsi, l'on constate que la population urbaine représenterait 55% en 2000, 59% en 2005 et près de 62,3% en 2010. La population active âgée de 15 ans et plus serait à raison d'environ 60% en 2000, 63,5% en 2005 et 66,8% en 2010 en milieu urbain.

Quant à la population active âgée de 15 à 60 ans, elle serait respectivement à hauteur de 61,4%, de 64,6% et de 67,7% dans ce milieu.

Ces estimations montrent que la pression sur le marché de l'emploi s'exercerait d'une manière plus accrue dans le milieu urbain, et que l'accentuation du déséquilibre entre offre et demande d'emploi entraînerait des tensions sociales potentielles dans ce milieu.

I.3. Parmi les principales caractéristiques de la population active, on peut déceler la prépondérance des femmes actives en milieu rural par rapport au milieu urbain. En effet, la part des femmes actives en milieu rural s'élève à 39,5% en 1995 et 34,7% en 1999 contre respectivement 30,5% et 25,3% en milieu urbain. Cette structure, de par la tendance d'augmentation de la population urbaine et de la population active en milieu urbain au détriment du milieu rural, évoluerait progressivement vers une prépondérance de la part des femmes actives urbaines.

I.4. La population active se caractérise par son bas niveau d'instruction et par une distorsion du niveau d'instruction entre milieu urbain et milieu rural.

En effet, on note qu'en 1995 près de 90% de la population active n'a aucun niveau d'instruction en milieu rural. Ce taux a atteint 89% en 1999. Il est respectivement d'environ 52% et 48% en milieu urbain.

Concernant la population active instruite, on note une grande distorsion entre les deux milieux. La part de la population active urbaine disposant d'un niveau de formation moyen et supérieur a atteint respectivement 32,6 % et 15,1% en 1995 contre 32,3% et 19,2% en 1999.

Ces ratios sont respectivement dans le milieu rural de l'ordre de 8,4% et 1,4% en 1995 contre 9,7% et 1% en 1999.

Une telle structure du niveau d'instruction de la population active n'est pas de nature à aider à la modernisation et à la mise à niveau des unités de production de biens et services. Son amélioration notable

risque de ne se concrétiser qu'à moyen et long termes puisqu'elle dépend de la généralisation de la scolarisation, de l'élévation de la durée de scolarité, d'une alphabétisation massive des populations d'âge actif analphabètes et d'une formation continue de la population active occupée.

I.5. Une autre caractéristique de la population active réside au niveau de la répartition de la population active occupée par branche d'activité économique et secteur d'emploi. A titre d'exemple 45,4% de cette catégorie de population travaille dans l'agriculture, la forêt et la pêche durant le premier trimestre 1999 contre 15,1% dans l'industrie, y compris l'artisanat, 11,3% dans le commerce et 11,3% dans l'Administration Générale et les services sociaux fournis à la collectivité. Au cours de la même date, on relève que 88,5% de la population active occupée travaille dans le secteur privé contre 10,1% dans l'Administration publique et les collectivités locales (y compris la Promotion Nationale). Les entreprises publiques et semi-publiques n'emploient que 1,4%.

Au vue de ces données, il ressort que la branche d'activité agriculture, forêt et pêche, et le secteur privé constituent les domaines qui absorbent les volumes les plus importants en population active occupée. Par conséquent, si ces domaines connaissant des difficultés conjoncturelles ou se rétractent en matière de création d'emplois additionnels, et si d'autres branches ou secteurs n'emploient pas davantage d'actifs, l'effet résultant serait une aggravation du déséquilibre entre offre et demande d'emploi, et donc un accroissement des chômeurs.

II- le chômage

Le phénomène du chômage constitue l'un des problèmes sociaux les plus inquiétants au Maroc. Par son ampleur, ses caractéristiques structurelles et spatiales et la sensibilité des catégories sociales qu'il touche le plus, le chômage se place en tant que défi mettant à l'épreuve tous les acteurs économiques, sociaux et politiques nationaux.

II.1. Le nombre de chômeurs parmi la population active âgée de 15 ans et plus ne cesse d'augmenter malgré des fluctuations temporelles qui seraient dues à des facteurs conjoncturels.

Le tableau suivant illustre une telle évolution.(en milliers)

| Milieu de résidence | Masculin | | | Féminin | | | Ensemble | | |
|---------------------|----------|------|-------------|---------|------|-------------|----------|------|-------------|
| | 1982 | 1994 | 1999 (1) | 1982 | 1994 | 1999 (1) | 1982 | 1994 | 1999 (1) |
| Urbain | 232 | 577 | 777 | 91 | 343 | 378 | 323 | 920 | 1155 |
| Rural | 285 | 350 | 249 | 35 | 62 | 39 | 320 | 412 | 288 |
| Ensemble | 517 | 927 | 1026 | 126 | 405 | 417 | 643 | 1332 | 1443 |

(1) Premier trimestre 1999- Direction de la Statistique.

On constate un accroissement annuel moyen des chômeurs de 9,1% en milieu urbain, de 2,1% en milieu rural et de 6,3% au niveau national entre 1982 et 1994 et respectivement de 4,7 %, -6,9% et 1,6% entre 1994 et 1999.

Recoupées avec l'évolution du taux de chômage, ces données montrent que le chômage est essentiellement un phénomène urbain. Ainsi, comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de chômage est passé de 12,3% en 1982 à 20,3% en 1994 et 21,9% en 1999 en milieu urbain, contre respectivement 9,5%, 10,8% et 5,6% dans le milieu rural et 10,7%, 16,0% et 13,8% au niveau national (en %).

| Milieu de résidence | Masculin | | | Féminin | | | Ensemble | | |
|---------------------|----------|------|------|---------|------|------|----------|------|------|
| | 1982 | 1994 | 1999 | 1982 | 1994 | 1999 | 1982 | 1994 | 1999 |
| Urbain | 11,7 | 17,1 | 19,7 | 14,2 | 29,6 | 28,2 | 12,3 | 20,3 | 21,9 |
| Rural | 10,0 | 10,9 | 7,4 | 6,5 | 10,5 | 2,2 | 9,5 | 10,8 | 5,6 |
| Ensemble | 10,7 | 14,1 | 14,0 | 10,7 | 23,1 | 13,3 | 10,7 | 16,0 | 13,8 |

Il apparaît aussi que les taux de chômage des femmes actives sont plus élevés que ceux des hommes actifs en milieu urbain. En effet, le taux de chômage des femmes s'est élevé jusqu'à près de 30% contre un taux maximum d'environ 20% chez les hommes en milieu urbain.

II.2. La gravité du problème du chômage apparaît particulièrement au niveau des jeunes de moins de 35 ans en milieu urbain. Ainsi, le taux de chômage a atteint chez les jeunes urbains de 15 à 24 ans 37,1% en 1999 contre 37,3% en 1995. Ce taux est estimé respectivement à 29,9% et 28,4% pour les jeunes citadins de 25 à 34 ans. Comme le montre le tableau ci-après ces taux sont moins élevés en milieu rural et au niveau national (en %).

| Groupe d'âge | 1995 | | | 1999 | | |
|--------------|--------|-------|----------|--------|-------|----------|
| | Urbain | Rural | Ensemble | Urbain | Rural | Ensemble |
| 15-24 ans | 37,3 | 12,2 | 23,4 | 37,1 | 9,1 | 20,1 |
| 25-34 ans | 28,4 | 10,1 | 21,3 | 29,9 | 6,6 | 20,4 |

II.3. Une autre caractéristique, la plus inquiétante du phénomène de chômage, est qu'il frappe essentiellement les jeunes ayant un niveau d'enseignement ou de formation moyen et supérieur. Ceci apparaît clairement à partir de la répartition suivante des taux de chômage selon le diplôme.

Taux de chômage selon le diplôme (en %)

| Diplôme | Urbain | Rural | Ensemble |
|----------------------|--------|-------|----------|
| Sans diplôme | 14,2 | 3,5 | 7,3 |
| Niveau moyen (1) | 29,6 | 20,5 | 27,5 |
| Niveau supérieur (2) | 28,2 | 39,6 | 28,8 |

Source : Direction de la statistique (1999).

Cette caractéristique apparaît aussi au niveau de la structure de la population active en chômage selon le diplôme (en %).

| Diplôme | Urbain | Rural | Ensemble |
|------------------|--------|-------|----------|
| Sans diplôme | 31,3 | 56,4 | 36,3 |
| Niveau moyen | 43,5 | 35,5 | 41,9 |
| Niveau supérieur | 24,8 | 7,1 | 21,3 |
| Non déclaré | 0,4 | 1,0 | 0,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : Direction de la Statistique 1999.

Ainsi, la part des chômeurs ayant un diplôme moyen s'élève à 43,5% en milieu urbain contre 35,5% en milieu rural et 41,5% au niveau national. Les parts de ceux ayant un diplôme de niveau supérieur sont respectivement de 24,8%, 7,1% et 21,3%. Dans l'ensemble, les chômeurs disposant de diplômes correspondant à ces deux niveaux réunis représentent 68,3% des chômeurs en milieu urbain contre 42,6% en milieu rural et 63,2% au niveau national.

- Niveau moyen : certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.
- Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

III- La maîtrise des problématiques de l'activité-chômage

Les développements ci-dessus ont montré que la population d'âge actif continuerait à s'accroître et que l'effet de la diminution ou de la stabilisation de la fécondité ne modifierait pas, à terme, cet accroissement. Cette population tendrait à être notablement prépondérante en milieu urbain. Son niveau d'instruction, très bas, ne connaîtrait à son tour une amélioration significative que sous l'effet de la généralisation de la

scolarisation des générations actuelles et futures de jeunes scolarisables et l'alphabétisation de ceux déscolarisés ou non scolarisés.

Ces développements ont aussi montré que le chômage est et resterait un phénomène surtout urbain et qu'il continuerait à toucher les jeunes urbains et notamment ceux munis de diplômes d'une formation moyenne et supérieure.

Le défi d'avenir s'annonce comme étant la capacité de trouver des solutions aux problématiques de l'activité et du chômage dont la gravité s'accentuerait en milieu urbain, laquelle, sans solutions adaptées et durables, ferait du milieu urbain un champ de tensions inquiétantes.

L'effort à accomplir dans ce sens exige une évaluation rétrospective des politiques et initiatives entreprises, surtout au cours de la dernière décennie, et une anticipation de la nature et des dimensions des problèmes d'activité et du chômage dans l'avenir afin de leur trouver, dès aujourd'hui, des solutions adéquates.

III.1. L'une des causes principales qui a fait que la maîtrise des problématiques de l'activité - chômage n'a pas pu connaître un succès, réside dans la méconnaissance des problèmes de l'emploi et du travail. En effet, les données, relativement détaillées, sur l'emploi ont essentiellement provenu jusqu'à maintenant, des recensements généraux de la population et de l'habitat et des enquêtes nationales sur la population active urbaine et quelquefois sur la population active rurale.

Ces opérations qui se réalisent auprès des ménages recueillent des informations émanant de la population d'âge actif. Ces informations ne sont pas enrichies par des opérations similaires auprès des employeurs publics, semi-publics et privés. De ce fait, on méconnaît les structures d'emploi au sein de l'entreprise, les exigences des employeurs et les opportunités de création d'emploi. De surcroît, il s'avère difficile de constituer des séries statistiques homogènes et fiables sur une période assez longue sur les problèmes de l'emploi. Des études spécifiques relatives aux possibilités de promotion de l'emploi par des programmes, des projets ou des chantiers potentiels font défaut. Celles devant concerner l'évaluation d'investissements réalisés sous l'angle promotion d'emploi ne sont pas entreprises.

III.2. Depuis la fin de la décennie quatre vingt dix, les stratégies et les politiques de promotion de l'emploi ont privilégié la relance de la croissance économique à un rythme assez élevé et durable, devant être entraînée par des efforts d'investissements plus accrus, comme variante stratégique pour la création d'emplois et la réduction du chômage. Pour des facteurs à la fois structurels et conjoncturels, internes et externes, et culturels, la croissance économique ne s'est pas réalisée aux conditions

escomptées et la promotion de l'emploi n'a pas connu de progrès significatifs.

III.3. A partir du début des années quatre-vingt, et suite aux programmes de stabilisation et d'ajustements structurels, la réduction du rythme de croissance des dépenses publiques s'est traduite par une réduction des recrutements au niveau des secteurs publics et semi-publics. Ainsi, l'Etat qui a créé en moyenne annuelle près de 48.000 emplois par an lors de la période 1975/77, a réduit les créations d'emplois à une moyenne de 28.500 emplois par an durant le plan 1978/80 et à une moyenne de 22500 emplois au cours de la période 1983/94. Ce désengagement de l'Etat n'a pas été accompagné d'un effort d'embauche de nouveaux demandeurs d'emplois, et notamment ceux porteurs de diplômes d'enseignement et de formation. La conséquence fut l'aggravation du phénomène de chômage et en particulier des jeunes diplômés.

III.4. Dans le but de favoriser l'insertion des jeunes diplômés dans la vie active, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1987 un ensemble de mécanismes visant à promouvoir la création de petites et moyennes entreprises par les jeunes diplômés en recherche d'emploi. Ces mécanismes sont principalement :

- La loi 16/87 relative aux mesures d'encouragement des lauréats de la formation professionnelle à s'insérer dans la vie active ;

- La loi 36/87 amendée par les lois 14/94 et 14/96 relatives à l'octroi de prêts aux jeunes désireux de réaliser leurs propres projets et porteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle (prêts aux jeunes entrepreneurs) ;

- La loi 13/94 amendée par la loi 15/96 relative à l'utilisation du Fonds de la Promotion de l'Emploi des Jeunes ne disposent pas de diplômés à bénéficier des prêts financés sur ce fonds (crédits aux jeunes promoteurs).

Au cours de la période 1988/1998, le nombre de projets mis en place a atteint 10.146 projets avec une création d'environ 42100 postes d'emploi, soit en moyenne 4 postes d'emploi par projet.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont mis en place à partir d'octobre 1997 un autre mécanisme appelé « Programme Action-Emploi ». Celui-ci s'assigne comme objectif de dynamiser et de rendre plus efficaces la loi 16/93 et la loi 13/94 relatives à la mise en œuvre du Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes. Ce mécanisme consiste à promouvoir des stages de formation - insertion des jeunes diplômés demandeurs d'emploi dans les entreprises. Il vise à insérer 25000 jeunes diplômés par an sur une période de 4 années. Il prévoit une indemnité d'encadrement par stagiaire payée à l'entreprise, et un support financier pour la réalisation d'actions de formation complémentaire. Depuis sa création à fin juillet 1999, ce programme a permis la réalisation de près de 33.000 stages. Parmi les candidats insérés 48% sont des licenciés et 47% des techniciens ou assimilés.

Un autre mécanisme est en cours de réalisation. Il s'agit de la création de pépinières d'entreprises destinées à offrir aux jeunes, âgés de 20 à 45 ans, issus de familles économiquement faibles, des locaux professionnels. Ces locaux sont mis en place pour être prêts à l'usage et dotés des équipements requis. Ils serviront de relais pour ces jeunes avant qu'ils s'installent soit dans la pépinière, soit dans une zone industrielle.

III.5. L'examen de l'évolution suivante des effectifs de chômeurs, juste en milieu urbain, selon le diplôme montre une progression continue des jeunes chômeurs porteurs de diplômes de niveaux moyen et supérieur. Les chômeurs ayant un diplôme de niveau moyen ont atteint près de 257.800 en 1990, 303.800 en 1993, 383.300 en 1996 et 405.500 en 1999. Ce qui correspond à des accroissements annuels moyens en termes absolus successifs entre ces différentes années de 15.300, 24.830 et 22.200 chômeurs.

Concernant les chômeurs ayant des diplômes du niveau supérieur, on remarque qu'ils sont aussi en croissance continue. Ils sont passés de près de 84.200 en 1990 à 121.460 en 1993, 177.600 en 1996 et 194.550 en 1999, soit des accroissements absolus annuels moyens entre les différentes années successivement de 12.420, 18.710 et 17.000 chômeurs. En prenant en considération l'accroissement annuel moyen des chômeurs disposant de diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle, soit près de 1200 chômeurs, et compte tenu des créations d'emploi par les mécanismes mis en place, soit 4300 emplois par an depuis 1998, on peut estimer à près de 20.000 lauréats d'enseignement supérieur et de formation professionnelle additionnels en plus du stock constaté en 1990 qui n'ont pas pu être insérés annuellement dans la vie active par les efforts de promotion de l'emploi initiés jusqu'à maintenant. Ce qui a entraîné le stock de 194.550 chômeurs diplômés du supérieur en 1999.

Si l'on considère les estimations des lauréats prévisibles au cours des prochaines années, lesquelles montrent que ceux-ci s'élèveraient à 55.000 en 2000/2001 et 65.000 en 2004/2005, il y a lieu d'explorer d'autres mécanismes de promotion de l'emploi des jeunes tout en évaluant régulièrement l'impact de ceux mis en place sur l'atténuation du chômage des jeunes. Le risque étant que ces mécanismes connaissent des limites en matière de création suffisante d'emplois nouveaux et de voir le phénomène du chômage se traduire par des tensions sociales insurmontables par l'augmentation du stock de diplômés en chômage.

Evolution des chômeurs selon le diplôme en milieu urbain

| DIPLOME | 1990 | 1993 | 1996 | 1999 (1) |
|--|---------|---------|---------|-----------|
| Sans diplômes | 258.885 | 255.545 | 309.056 | 491.850 |
| Niveau moyen | 257.816 | 303.792 | 383.298 | 405.503 |
| Diplômes d'études fondamentales | 183.967 | 226.534 | 302.299 | |
| Diplômes de qualification professionnelle ou de spécialisation professionnelle | 73.849 | 77.258 | 80.599 | |
| Niveau supérieur | 84.203 | 121.458 | 177.595 | 194.554 |
| Diplôme d'études secondaires (Baccalauréats et diplômes équivalents) | 32.660 | 35.740 | 49.464 | |
| Diplômes supérieurs délivrés par les grandes écoles et instituts supérieurs (y compris techniciens supérieurs) | 2.266 | 43.989 | 81.252 | |
| Diplômes de techniciens et de cadres moyens | 29.277 | 41.735 | 46.879 | |
| Total | 600.904 | 680.801 | 869.949 | 1.091.907 |

Données du 2ème trimestre 1999.

III.6. La maîtrise de la planification des différentes dimensions de l'activité - chômage au Maroc demeure conditionnée par l'intégration et la meilleure gouvernance d'un ensemble de facteurs clés dans le processus de décision, de conception et de mise en œuvre de programmes et projets de développement. Il s'agit essentiellement d'œuvrer afin que les principaux axes suivants constituent des composantes permanentes de toutes stratégies et politiques de promotion de l'emploi.

i) La refonte du système d'informations relatives à l'activités et au chômage sous les angles employeurs, employés et système d'éducation et de formation .

Cette refonte devra se baser sur l'évaluation des informations collectées sur l'emploi, le travail et le système éducatif des points de vue contenu et programmes de formation, profils formés etc... A l'issue d'une telle évaluation, le système de collecte de ces informations devra être restructuré en vue de disposer de données homogènes stratégiques et régulières susceptibles de permettre de planifier, de suivre et d'évaluer

les résultats des politiques de gestion des différents aspects de l'activité - chômage.

A ce titre, des enquêtes ou études spécifiques sur l'emploi et le travail auprès des entreprises et des secteurs effectivement ou potentiellement employeurs devront être conçues et programmées selon une périodicité déterminée.

ii) La reconsidération de la conception des programmes d'investissement en intégrant le paramètre emploi en tant qu'objectif fondamental à toutes les étapes de concrétisation et d'opérationnalisation de ces programmes.

Cet axe devra constituer une composante capitale présidant à toutes stratégies et politiques de promotion de l'emploi. La conception et la formulation de programmes ou projets de développement devront s'effectuer en plusieurs variantes privilégiant l'objectif de création du maximum d'emplois. Le choix d'une variante dépendra de la réalisation d'un tel objectif tout en sauvegardant l'opportunité et la rentabilité du programme ou du projet de développement considéré. Un tel choix devra s'étendre aussi à d'autres alternatives intersectorielles. A titre d'exemple, en ce moment au Maroc, le choix entre équiper près de 150.000 hectares dominés par les barrages existants, ce qui permettrait de créer en moyenne 5 emplois permanents par hectare, et différer la construction d'un nouveau barrage ou d'une autoroute, constitue un cas où peuvent se mettre à l'épreuve toutes les volontés individuelles ou consensuelles préconisant la maîtrise des problématiques de l'activité - chômage et du développement rural.

iii) Le suivi et l'évaluation périodiques de tous les instruments mis en place pour la promotion de l'emploi et notamment des jeunes diplômés afin de s'assurer que ces instruments contribueront à moyen et long terme à l'atténuation du chômage de cette catégorie sociale.

L'exécution des tâches que comporte cet axe est impérative pour plusieurs raisons. D'une part l'ampleur du phénomène de chômage exige de faire très régulièrement le point sur les résultats atteints et les

obstacles rencontrés en matière de création d'emplois nouveaux. D'autre part, les instruments mis en place pour la promotion de l'insertion de jeunes diplômés en chômage sont en cours d'expérimentation, ce qui exige, quels que soient leurs résultats, de s'assurer de leur consistance et durabilité à contribuer à la réduction du chômage. Leurs suivi et évaluation permettraient de tirer les leçons qui s'imposent , et éventuellement de les réajuster.

Enfin, il est à signaler que la multiplicité d'acteurs et d'institutions, appelés à promouvoir l'insertion des jeunes dans la vie active, à encadrer et à suivre les initiatives entreprises dans ce domaine, risque d'alourdir le processus de suivi et d'évaluation et de provoquer des intérêts divergents sans effet positivement optimal sur la résorption du chômage.

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Mr. Driss BEN ALI

Le séminaire réuni à Rabat le 16 et 17 novembre 1999 sous l'égide du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), autour du thème "Population et Développement au Maroc: situation et perspectives" s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur le bilan de l'interaction entre population et développement durable à l'orée du XXIème siècle.

L'objectif recherché étant d'élucider les causes et les conséquences de l'accroissement démographique et de les rattacher à la dynamique du développement économique et social.

Partant du constat simple et massif selon lequel croissance économique et démographie entretiennent des liens étroits qui méritent d'être précisés, les différentes interventions se situent d'emblée dans un faisceau d'idées convergentes sur la contrainte que l'accroissement démographique fait peser sur le développement.

C'est ainsi que le rapport entre accroissement de la population et évolution économique est envisagé par référence à l'adéquation entre population et ressources. Comme l'a observé M. Nouijai dans son intervention: "Depuis toujours la population a posé de sérieux problèmes aux décideurs lorsqu'ils la mettent en balance avec la satisfaction des besoins"⁶.

"Eternels débats depuis Malthus : jusqu'où cela ira-t-il? Quand les ressources vont-elles manquer?"⁷.

¹³⁷ Ahmed Nouijai : "CIPD 45: Le bilan du Maroc, séminaire sur : "Population et développement : situation et perspectives" , C.E.R.E.D. , Ministère de la Prévision Rabat, 16-17 Novembre 1999.

⁷ Vincent Fauveau : Le monde a franchi le cap des six milliards , p. 1., Séminaire sur : "Population et développement : situation et perspectives" , C.E.R.E.D. , Ministère de la Prévision Rabat, 16-17 Novembre 1999.

Ces questions forment le nœud des différentes interventions. Elles constituent aussi le menu de ce qu'on appelle souvent "l'intégration de la population et du développement".

Ce constat fortement établi, on doit admettre, cependant, qu'un fait essentiel demeure: le mouvement de la population à l'oeuvre au Maroc depuis le milieu de ce siècle engendre une restructuration spatiale, reconversion des activités, diversification des revenus, changements des comportements et des modes de vie, mais aussi exode rural, urbanisation anarchique et désordonnée, marginalisation d'une grande partie de la population et chômage endémique.

Au total, il s'agit d'une dynamique nouvelle qui donne lieu à des changements profonds accélérant le mouvement migratoire et continu de la campagne vers la ville dans un contexte économique où l'agriculture nourrit de moins en moins les ruraux et, mettant en cause les équilibres fragiles établis entre l'homme et la nature au cours des siècles passés.

Aussi, ce séminaire invite-t-il à se pencher sur toutes les questions liées à l'intégration de la population et du développement.

L'itinéraire proposé est classique. Après une analyse globale de l'évolution de la population et des perspectives d'avenir, sont étudiées successivement les relations entre la population et le milieu économique et social selon des approches diverses.

I- Evolution et perspectives démographiques

C'est sans doute parce qu'ils sont convaincus qu'il y a interrelations entre société, développement et population que les intervenants du premier atelier ont accepté de contribuer à une réflexion sur le thème: "Evolution et perspectives démographiques". Restant à mi-chemin entre optimistes et pessimistes, ils ont essayé de montrer que l'approche scientifique doit reconnaître que cet essor sans précédent de la population dans l'histoire de l'humanité, interpelle fortement les chercheurs et les tourmente.

Afin de se délivrer de cette tourmente ou, tout au moins, de l'apaiser, ils ont accepté de participer à cet exercice, fort intéressant, qui consiste à cerner et anticiper les tendances pour une période longue.

A ce propos, les intervenants ont frayé une voie qui part du contexte mondial, vers le contexte local du Maroc et de son évolution actuelle.

D'entrée de jeu M. Vincent Fauveau, dans sa communication intitulée: "Le monde a franchi le cap des six milliards" plante le décor. Interrogeant les chiffres, il note que la population mondiale qui était de un milliard et demi d'habitants en 1900, est actuellement (le 12 octobre 1999) de 6 milliards et, qu'elle se situera en 2056 entre 8 et 10 milliards. La moitié de cette population a moins de 25 ans, et le quart est constitué de femmes en âge de reproduction.

Cette progression suscite, chez l'auteur, une série d'interrogations: "Faut-il laisser agir les moyens de contrôle effrayants (catastrophes écologiques, famines, épidémies, guerres massives)?" Comment intervenir?" etc..

Il va de soi que, convaincu des incertitudes qui encombrant l'horizon prospectif, M. Vincent Fauveau⁸ n'a pas essayé de révéler les certitudes, il s'est plutôt concentré sur les inquiétudes. Il a, notamment, remarqué que : sur les six milliards d'hommes que connaît la planète un milliard vit actuellement au-dessous du niveau de pauvreté (avec moins d'un dollar par jour). Un milliard est constitué d'analphabètes vivant essentiellement dans les pays du Sud. "Plus d'une femme sur deux souffre ou souffrira au cours de sa vie d'une forme liée à sa condition de femme. En moyenne sur tout le continent africain, 80 pour cent des femmes mariées n'utilisent pas de méthodes contraceptives, contre quarante pour cent dans le reste du monde. Onze pour cent des naissances mondiales, soit quatorze millions par an, sont le fait de grossesses d'adolescentes etc"...

⁸ Vincent Fauveau: op. Cit. P. 1

Concernant la région géographique constituée par le Sud et l'Est de la Méditerranée, Vincent FAUVEAU constate que ces pays ont entamé une réduction notable de leur croissance démographique avec un indice synthétique de fécondité atteignant 2,3 donc plus près du seuil de remplacement. Plusieurs causes sont à l'origine de cette évolution: éducation des filles, transformation du modèle traditionnel en direction du modèle moderne etc...

Toutefois, quels que soient les efforts fournis et les résultats obtenus, notamment par le FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population), il reste beaucoup à faire.

Pour M. Ahmed NOUIJAI, on ne peut envisager le problème de la démographie sans le placer dans son véritable cadre qui est celui de l'adéquation entre population et ressources.

Pour un siècle qui a vu la population augmenter de 4,4 milliards de personnes, la question majeure c'est comment répondre aux énormes besoins engendrés par cette croissance? C'est une des raisons, sinon la principale, qui a poussé les Nations Unies à organiser trois conférences mondiales au cours de ce siècle, celle de Bucarest en 1974, de Mexico en 1984 et la dernière en 1994 au Caire.

La première a été consacrée à la population uniquement, alors que celle du Caire s'est focalisée sur la population et le développement. Donc, on a adopté une problématique plus globale et plus pertinente renforçant la notion d'information, éducation et communication pour en faire un "plaidoyer" aboutissant à une forme beaucoup plus élaborée à savoir "la conviction".

Cette précision faite, M. NOUIJAI a mis l'accent sur le cas marocain retraçant ainsi la politique de la population au Maroc et ses différentes étapes. Il a, particulièrement, souligné que "le Maroc dont la population est estimée actuellement à 28 millions d'habitants, commence à connaître depuis le début des années 80, une baisse soutenue de sa croissance démographique en raison du recul non négligeable de la fécondité qui se situe actuellement à 3,1 enfants par

femme. Le taux d'accroissement de la population n'est plus actuellement que de 1,7% et il est appelé à baisser davantage dans les années futures". Grâce à la prise en considération du facteur démographique dans le processus de développement et à la connaissance approfondie des réalités démographiques et leur impact sur les structures socio-économiques que le Maroc a réussi à établir progressivement une politique nationale de population. Le but visé est l'harmonisation entre croissance démographique et développement économique. Ces efforts commencent à donner leurs fruits puisqu'on assiste, depuis le début des années 80, à une baisse soutenue de la croissance démographique.

Pour M. MGHARI⁹ toutes les observations et les analyses s'accordent aujourd'hui pour conclure à un processus de transition démographique universel, c'est-à-dire le remplacement d'un modèle de fécondité et de mortalité élevées par un modèle de fécondité et de mortalité faibles. Le Maroc n'échappe pas à cette tendance. Alors que la moyenne par femme marocaine était de sept enfants au début des années soixante, la fécondité est descendue aujourd'hui au-dessous de trois enfants par femme. Quant à la mortalité le recul s'est opéré dès le début des années soixante. La mortalité infantile a baissé de trois quart (149% contre 36,6%) tandis que la mortalité maternelle a baissé de plus d'un tiers entre 1978-84 et

1992-97 respectivement 357 contre 228 décès maternels pour 100 000 naissances.

Toutefois les disparités sont importantes entre milieux de résidence et entre régions, étant donné la différence dans l'amélioration du niveau de vie, d'hygiène et de santé.

L'autre élément qui a contribué à la baisse de la fécondité est le recul de l'âge du premier mariage. Il est passé de 22 ans en 1977 à 26 ans

⁹ Mohammed Mghari : "Evolution démographique et facteurs explicatifs de la transition". Population et développement au Maroc: situation et perspectives", Ministère de la Prévision Economique et du Plan C.E.R.E.D., Les 16 et 17 novembre 1999, Rabat, Maroc.

en 1994. Au recensement de 1960, plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 19 ans et la presque totalité (94%) de celles de 20-24 ans étaient déjà mariées. Au-delà de 25 ans, il n'y avait presque plus de femmes célibataires. En 1982, la proportion des femmes mariées n'était plus que de 18% chez les 15 à 19 ans, de 40% chez les 20 à 24 ans, de 83% chez les 25 ans. En 1995 89% des femmes de 15 à 19 ans étaient encore célibataires.

La contraception et l'allaitement ont également eu un impact sur la fécondité. A ces facteurs d'ordre général, il faut ajouter les facteurs socio-économiques: le chômage, l'éducation et l'alphabétisation, le travail des femmes, la crise du logement, le recul de la solidarité familiale et le changement du mode de vie.

En somme, le Maroc, à l'instar de plusieurs pays en développement est en train d'achever sa transition démographique. Cependant, les dernières projections démographiques réalisées par le CERED prévoient un rythme de croissance encore soutenu (+1,4% par an) au cours des quinze prochaines années. Ce qui se traduira par une très forte pression sur le secteur social.

Ce premier thème a débouché sur les recommandations suivantes:

- Rendre le système de collecte des données de l'état civil fonctionnel en améliorant les taux de couverture aussi bien pour les naissances que pour les décès.
- Créer des observatoires régionaux pour collecter les données
- Tenir compte des strates dans les recherches.

II- Environnement, établissements humains, migration et urbanisation

L'évolution récente des pays en développement montre qu'on ne doit pas envisager la croissance démographique comme un processus isolé. Elle est à la fois cause et conséquence des changements importants dans l'organisation spatiale, dans le rapport avec l'environnement et

même dans la manière de se loger. Elle implique des changements considérables dans les conditions de l'organisation spatiale, de l'exploitation des ressources naturelles et de l'habitat.

Nous sommes donc renvoyés à la question centrale: quelles sont les interrelations entre ces trois éléments: population, espace et environnement? Cette question appelle une autre: quel est l'état des lieux au Maroc?

La réponse à ces questions est donnée par trois communications de trois auteurs: El Hassan EL MANSOURI¹⁰, Moulay Cherif TAHIRI¹¹ et Saâd BELGHAZI¹².

Pour EL MANSOURI: "Répartition spatiale de la population, urbanisation et migration", une des grandes caractéristiques du Maroc du XXème siècle c'est l'expansion urbaine. La population des villes qui ne dépassait guère 400 000 habitants au début du siècle soit 8% de la population est d'environ 15 millions d'habitants en 1998 soit près de 54%. Outre le fait qu'elle a été rapide, la croissance urbaine résulte d'un phénomène complexe. La première opération du recensement au Maroc (1960) a permis de mettre en évidence ces transformations "comme si les déséquilibres socio-spatiaux s'accroissaient exagérément et engendraient un courant torrentiel d'urbanisation non contrôlée".

Toutefois, si "le processus d'urbanisation s'est produit à un rythme très accéléré durant les deux décennies, il s'est "brusquement" ralenti. Ainsi, le taux d'accroissement annuel moyen ne dépassait guère 3,6% selon les résultats du dernier recensement en 1994 et 3% actuellement, selon les estimations du CERED".

Dans l'ensemble, "l'augmentation de la population urbaine est le résultat de trois mécanismes à savoir: le mouvement naturel, la migration, la promotion des centres ruraux au statut urbain et la population des

¹⁰ El Hassan El Mansouri : Répartition spatiale de la population, urbanisation et migration

¹¹ Moulay Cherif Tahiri: "Population et logement : bilan et perspectives"

¹² Saâd Belghazi : Environnement au Maroc : situation et perspectives.

localités annexées". Cette expansion urbaine s'est accompagnée d'une concentration de la population dans les grandes villes qui deviennent les principaux pôles d'attraction, de l'éclosion des petits centres qui cadrent les quatre points du Maroc, de la prédominance des villes atlantiques (bien qu'elles connaissent une baisse continue).

Au-delà de l'ancienne trame urbaine, d'autres sont "en gestation à savoir: celles des pays du Dir organisées autour de Beni-Mellal et Khouribga, la bande qui se tire de Figuig jusqu'à Laâyoune et la trame urbaine du Maroc Oriental et celle du Souss, qui connaissent une densification de plus en plus remarquable".

Par ailleurs, les bassins migratoires traditionnels connaissent un changement continu dans le temps: celui de Casablanca est devenu de plus en plus limité, celui d'Agadir en extension rapide, quant aux autres métropoles régionales elles continuent à jouer leur rôle dans le drainage et la fixation de la population régionale.

Saâd BELGHAZI¹³ emprunte sans hésiter le chemin du développement durable. Il part d'une interrogation: "Comment l'Etat et la société au Maroc ont-ils jusqu'ici confronté l'interaction population et développement durable sur le plan conceptuel et pratique"?

Ce qui l'a amené à préciser dans un premier temps, le concept de développement durable. Ce dernier est défini comme "un processus de transformation des sociétés et de leur environnement dont le but est l'amélioration du bien-être matériel et moral des sociétés". Il ajoute plus loin qu'"on pourrait définir le développement durable par la mise en conformité des moyens déployés pour la réalisation des objectifs décentralisés aux objectifs de long terme retenus par la collectivité sociale"

De ce fait, le développement conduit à un certain type d'exploitation des ressources naturelles. Dans le cas du Maroc, "Les

¹³ Saâd Belghazi : "Environnement au Maroc: situation et perspectives", Séminaire National, les 1- et 17 novembre 1999. Population et développement au Maroc: situation et perspectives" , Ministère de la Prévision Economique et du Plan").

indicateurs disponibles fournissent un tableau de la situation très préoccupant avec un coût de dégradation annuel de 20 milliards de dirhams, soit 8,2% du PIB, répartie inégalement entre une dégradation excessive de l'eau, une pollution de l'air et une destruction progressive des sols, du milieu naturel et du littoral".

Face à cette situation, les autorités marocaines ont mis en oeuvre une politique de protection de l'environnement. L'auteur décrit l'évolution du cadre institutionnel et juridique du Maroc ainsi que les conventions internationales auxquelles il a adhéré.

Enfin, cette communication se termine par l'évaluation de la situation actuelle. A ce propos, l'auteur observe que : "l'efficacité de la politique de l'environnement confronte un ensemble de contraintes de type informationnel, de type technique et financier, de type institutionnel et de type éducatif.

Dans son intervention sur "Population et logement : bilan et perspectives" Moulay Chérif TAHIRI établit le lien entre la croissance de la population et la production du logement en notant: "Sous cette pression démographique le Maroc est entré depuis les années soixante, dans une phase d'urbanisation accélérée se caractérisant par l'extension des périmètres urbains, par la création de grands quartiers à la périphérie des villes existantes"¹⁴.

Pour saisir dans quels termes se pose le problème du logement, il procède par une remarque méthodologique préalable soulignant l'ambiguïté du "déficit" en logement et des concepts sous-jacents ainsi que le manque d'informations sur le parc de logement au Maroc. Cette précaution étant prise, l'auteur situe le déficit en logements à 969 700 ménages à fin juin 1997. L'auteur structure son intervention en six parties.

¹⁴ Moulay Chérif Tahiri: "Population et logement: bilan et perspectives", Séminaire sur : "Population et développement: Situations perspectives", Rabat: 16-17 novembre 99

1- Dans une première partie, il décrit le cadre général qui a servi de toile de fond au reste de son intervention.

2- Dans une deuxième partie, il évalue la demande en logements. Cette partie constitue un passage obligé pour situer les besoins et les réalisations.

3- Le troisième volet est consacré à la production du logement. Une série d'informations, de tableaux et de matrices sont donnés pour clarifier cet aspect assez complexe.

4- Le quatrième volet analyse les stratégies d'intervention. Ce qui paraît logique. Après l'exposé des problèmes, il semble évident que l'on se penche sur les politiques et les stratégies élaborées et réalisées pour y faire face.

5- Le cinquième volet porte sur les "blocages et difficultés". Il est fait état, notamment, des principales contraintes du secteur de l'habitat, ainsi que du dysfonctionnement du système de production.

6- Enfin, la dernière partie concerne l'application des résolutions et engagements. L'auteur passe en revue les différents programmes, il analyse les activités de réglementations et termine par une série de propositions et suggestions destinées à améliorer les performances du secteur de l'habitat.

Recommandations

- Elaboration des études sur les causes des changements dus aux migrations ;
- Mobiliser le processus de la régionalisation dans ses divers aspects, pour palier le déséquilibre spatial ;
- Veiller à stopper la dégradation continue de l'environnement, en élaborant des lois et des textes qui protègent les ressources naturelles ;

- Mettre l'accent sur le rôle des ONGs comme partenaire avec le gouvernement pour la protection de l'environnement.

III- «Femme famille et solidarité familiale»

Dans cet atelier les intervenants parlent du sujet à la fois engagé et engageant de «la femme, la famille et la solidarité familiale». Ces interventions se situent dans la nouvelle approche démographique qui intègre l'homme et la femme à l'explication et à la compréhension de l'évolution de la population. Elles traitent des problèmes fondamentaux qui englobent aussi bien la fécondité féminine que la division du travail entre les sexes. Les deux auteurs analysent de manière critique, les conditions de la femme pour en dégager les éléments qui influent sur sa fécondité.

Sans être représentatives des nombreuses analyses sur ce sujet, ces interventions sont suffisamment différentes et riches pour sensibiliser et faire percevoir la complémentarité de ces recherches avec le reste des communications. Il faut mettre à l'actif des deux intervenants leur connaissance approfondie du sujet, leur capacité d'analyse et aussi leur engagement intellectuel.

Pour N. HARRAMI "conditions féminines et promotion des femmes au Maroc", toutes les données quantitatives ou qualitatives montrent que le ressort du développement réside en définitive dans la confiance accordée à l'émancipation de la femme. Connaître et penser la réalité démographique, c'est donc se pencher sur la condition féminine. C'est le grand problème de société. De sa solution dépendront le comportement démographique et le développement économique. C'est également, un sujet qui sert de carrefour aux autres.

L'auteur de la communication, précédemment citée, établit un diagnostic de la condition de la femme au Maroc, avant d'examiner son statut culturel, sa situation socio-éducative et socio-sanitaire et, termine par son pouvoir de décision au sein de la famille. Cette intervention est

saisie par l'auteur pour constater et commenter la vulnérabilité de la population féminine;

La deuxième intervention "Droits de la femme et plan d'action des femmes" consiste à poser le problème de droit de la femme. L'auteur a enregistré que plusieurs progrès ont été réalisés dans ce domaine et ce, grâce à la mobilisation de la société civile. Elle a ainsi insisté sur la mise en valeur du plan d'action national visant l'intégration de la femme au développement. A ce propos, Mme MOSLIH a remarqué que malgré les efforts déployés au niveau des modifications qui ont été établies du code du statut personnel, la femme demeure toujours sujet de discrimination et de violence.

Ces deux interventions ont débouché sur les recommandations suivantes:

- Multiplier les efforts en vue de corriger le déséquilibre entre les sexes dans le domaine de la scolarisation, le travail etc...
- Organiser des campagnes de sensibilisation à la scolarisation et l'alphabétisation de la femme;
- Focaliser et approfondir des études sur les thèmes plus pertinents comme:
 1. l'approche micro de la division du travail entre sexes;
 2. l'effet du recul de l'âge au premier mariage sur la femme;
 3. L'avenir de la fille non scolarisée surtout en milieu rural;
 4. Les conséquences de la mortalité maternelle sur la famille.

IV- Santé en matière de reproduction, morbidité et mortalité

Peut-on parler d'une population sans évoquer sa santé?

Evidemment non. C'est pourquoi, on a consacré le quatrième atelier à ce sujet. La santé de la population, composante essentielle du

développement humain, est souvent précaire et les indicateurs sanitaires sont souvent peu rassurants.

Bien sûr, le Maroc a accompli des progrès notables sur le plan du développement humain, progrès que mettent en évidence certaines données, comme l'augmentation de l'espérance de vie qui était de 47 ans en 1962 et, qui est de 68,8 ans en 1997.

Pour répondre aux problèmes de santé des populations, d'importants efforts ont été consacrés au développement de services de santé préventifs et curatifs. Mais depuis la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel, la détérioration des finances publiques, l'incapacité du gouvernement d'assumer seul le poids financier du système qu'il a cherché à mettre en oeuvre et les résultats inégaux de la stratégie destinée à améliorer la santé de la population soulèvent des interrogations. Ces dernières se rapportent soit à l'utilisation des services par les populations et aux mécanismes susceptibles de l'influencer, soit à la performance des services existants.

Dans le domaine qui nous intéresse ici, "santé en matière de reproduction, morbidité et mortalité", le chemin à parcourir est encore long. C'est ce que démontrent les trois intervenants de cet atelier animé par Mme Hind FILALI, docteur TYANE Mustapha et docteur Kamal ALAMI.

I- "Approche qualitative en santé reproductive par

Mme Hind FILALI (CERED)"

Objectifs de l'intervention:

Effectuer une analyse de contenu des études qualitatives.

Afin de :

- Permettre un aperçu des données recueillies;
- Cerner les conditions de production;
- Evaluer les méthodologies de recueil;

- Mettre en adéquation les données produites et les principes sous-jacents au concept Santé de Reproduction;
- Examiner les recommandations préconisées

Recommandations

- Multiplier les études et recherches en matière de santé reproductive en formant des équipes de recherches pluridisciplinaires composées de démographes, sociologues, anthropologues, médecins,...);
- Les études et les recherches devront être suivies par des actions;
- Initier la participation communautaire en offrant la formation et la maîtrise du concept santé de reproduction.

II- "Mortalité, morbidité en matière de santé de reproduction"

Docteur TYANE Mustapha (Ministère de la santé).

Objectifs de l'intervention:

- Définir le concept de mortalité maternelle;
- Présenter les causes de la mortalité, qui se résument comme suit:

* Causes directes (obstétricales)

- Hémorragie;
- Dystocies et ruptures utérines;
- Infection
- Hypertension artérielle

* Causes indirectes (qui aggravent la grossesse ou l'accouchement)

- Anémie;
- Cardiopathies;

- Troubles neurologiques (épilepsie);
 - Troubles digestifs;
 - Cancers;
 - Causes accidentelles.
- Enumérer les facteurs de risques qui sont:
- Absence ou qualité faible des soins prénatales;
 - Facteurs inhérents qui se résument en la grossesse non désirée.
 - Facteurs liés à l'équipe médicale notamment les problèmes de diagnostic et de la prise en charge
 - Autres facteurs: manques de sang, transports, disponibilité des médicaments.
- Présenter les causes de la morbidité maternelle qui se manifeste comme suit:
- Anémie et autres carences nutritionnelles ;
 - Infertilité;
 - Cancers génitaux;
 - Ménopauses
 - Affections cardio-vasculaires;
 - Diabète;
 - Complications obstétricales;
 - Infection sexuellement transmissible.

Recommandations

Ces recommandations visent la réduction de la mortalité maternelle par le biais de l'amélioration de la santé de la mère.

Ainsi, il faut:

- Améliorer la qualité de la prise en charge des accouchements;
- Réduire, le déficit en intervention obstétricales majeures;
- Améliorer la qualité de la prise en charge des complications obstétricales;
- Réduire certains états morbides secondaires à la grossesse, à l'accouchement et au post-partum;
- Augmenter et renforcer les connaissances de la population en matière de recours aux services de santé;
- Doter des maternités en médicaments et autres supports nécessaires;
- Développer et généraliser les soins de qualité (personnel formé, plateau technique adéquat information, Education communication (IEC);
- Accouchement assisté;
- Prendre en charge des complications obstétricales mineures et majeures.

III- "Les infections sexuellement transmissibles et VIH/SIDA:

problématique et stratégie de lutte par Dr. Kamal ALAMI"

Objectifs de l'intervention:

- Définir le concept de l'infection sexuellement transmissible; qui a un problème, car il facilite la transmission des VIH (Virus d'Immunité Humaine);
- Présenter les déterminants de la transmission sexuelle en se basant sur des études réalisées par le ministère de la santé des IST au Maroc qui peuvent être classés comme suit:
- Déterminants liés en micro-environnement physiologiques;

- Ceux liés à l'environnement comportemental et personnel (comportement sexuel, démographie technologique et épidémiologique).

Recommandations:

- Ces recommandations, qui s'inspirent de celles de l'OMS, se traduisent par une stratégie de contrôle des IST et du VIH-SIDA menée par le programme national de lutte contre ces maladies. Elle se base sur:

- L'amélioration de la qualité des services en matière de prise en charge des cas de IST et VIH/SIDA

- L'implication des différents secteurs et de la société civile dans le domaine de la prévention et du contrôle de ces maladies étant donné leur caractère multi-sectoriel.

- L'amélioration de la prise en charge des cas de IST par l'introduction de l'approche syndromique, et son intégration dans les soins de santé de base.

- Le renforcement des activités d'information éducation et communication (IEC) ciblées vers les groupes les plus vulnérables,

- La mise en place d'une stratégie de dépistage et de prise en charge des cas de VIH/SIDA

- Le développement d'une approche multi-sectorielle en réponse à la multiplicité et l'interaction des déterminants de la transmission sexuelle de ces maladies.

- Le renforcement du rôle de la société civile dans cette lutte, considérant leur accès à la communauté et aux groupes difficilement accessibles.

V- Population, éducation et emploi

Les contributions de Madame OUAZZANI Touhamia, de M. BOUTATA et A. GOUITAA convergent dans la même direction. Elles viennent terminer un itinéraire jalonné d'apports diversifiés mais complémentaires. Elles visent à répondre à la question suivante:

Comment éduquer, former et créer de l'emploi pour une population en croissance continue? Ainsi formulée, la problématique des intervenants s'articule autour d'une double question:

- De quelle manière mobiliser les ressources humaines et matérielles pour rendre la population apte à travailler et à générer de la richesse?
- Quels sont les atouts et les limites des politiques menées dans ce domaine?

Le sujet "Education et population" est préoccupant, vaste et, d'actualité. Il fait l'objet de débats nationaux et internationaux. Il revêt une importance capitale au Maroc, au point où Sa Majesté le Roi Mohamed VI, lors de son discours du trône du 30 Juillet 1999, le place en tête des préoccupations actuelles et futures.

Pour Madame OUAZZANI Touhamia, l'éducation et la formation constituent un droit. La déclaration de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien en Thaïlande mars 1990) stipule dans son premier article que: "Tout - enfant, adolescent ou adulte - doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux".

S'agissant du Maroc Madame OUAZZANI tire l'attention sur le fait que, depuis l'indépendance, l'Etat a consacré des ressources importantes pour le développement du système éducatif. La part du budget (hors dette) réservée à l'enseignement fondamental et secondaire s'est située (ces dix dernières années) à 20%. Cependant, les résultats ne sont pas au rendez-vous. La rentabilité interne du secteur est faible et les objectifs de la scolarisation de tous les enfants, en âge d'aller à l'école ne sont pas atteints. Dans le monde rural, le bilan est encore plus alarmant.

Pour remédier à cette situation l'Etat a pris un certain nombre de mesures prioritaires:

- Généralisation de l'enseignement fondamental

- Promotion de la scolarisation dans le monde rural
- Appui social à la scolarisation
- Programme d'éducation non formelle

Cette intervention s'achève par une proposition générale dans laquelle l'auteur, recommande de procéder selon une approche multisectorielle.

L'exposé de M. BOUTATA porte essentiellement sur la formation et l'emploi. L'intervention débute par un double constat: celui du déséquilibre entre l'offre et la demande, résultat d'une inadéquation entre formation et emploi. De manière générale, l'auteur constate que le système de formation n'est pas en harmonie avec les besoins du marché du travail. Il en découle une désarticulation entre les deux . Le Maroc est donc appelé à procéder à un ajustement dans ce domaine.

M. BOUTATA s'est employé, dans un premier temps, à faire le diagnostic de la situation. Il a montré, chiffres à l'appui, que le niveau du chômage est élevé et que ce dernier frappe, en grande partie, les diplômés.

Conséquence: le niveau d'instruction de la population active est faible.

Cette situation se caractérise par les profondes déficiences quantitatives et qualitatives dans le domaine.

Que faire?

Il recommande d'entreprendre une action en profondeur qui puisse donner des résultats pour le moyen et le long terme. Cette action doit porter sur l'offre et la demande et s'articuler autour des axes suivants:

- Elargissement de l'accès à la formation, la science et la technologie;
- Encouragement de la culture de l'excellence dans le système;

- Renforcement de la culture de la qualité développement d'une meilleure intégration du système dans son environnement.
- Implication de tous les acteurs.

L'intervention de A. GOUITAA s'articule autour du thème activité et chômage. Pour ce qui est de l'activité, l'auteur observe que la population active connaît une progression rapide et continue. Elle est passée d'environ 5,6 millions de personnes en 1982 à 8 millions de personnes en 1994 et à 10,4 millions en 1999, soit des taux d'accroissement annuels moyens d'environ 3% entre 1982 et 1994, et 5,5% entre 1994 et 1999.

Cette population se concentre en milieu urbain. Elle est d'un bas niveau d'instruction et répartie à raison de 88,5% dans le secteur privé contre 10,1% dans l'administration publique.

En ce qui concerne le chômage A. GOUITAA commence par un constat et termine par des recommandations.

- D'abord, il note un accroissement annuel moyen des chômeurs de 23% du milieu urbain, 10,7% en milieu rural et 17% au niveau national entre 1982 et 1994 et respectivement de 25% , 14% et 21% entre 1994 et 1999. Pour l'auteur , la gravité du problème apparaît surtout au niveau des jeunes de moins de 35 ans en milieu urbain. Le taux de chômage de cette tranche de la population de 15 à 24 ans est de 37,1% en 1999. Une autre caractéristique plus inquiétante du phénomène du chômage, est qu'il frappe essentiellement les jeunes ayant un niveau d'enseignement ou de formation moyen ou supérieur. Le taux de chômage des diplômés de niveau supérieur est de 28,8%, celui des diplômés de niveau moyen 27,5 et enfin, le taux des sans diplômés est de 7,3%.

- Ensuite, il recommande certaines mesures pour maîtriser la planification des différentes dimensions de l'activité-chômage. Il propose:

- La refonte du système d'informations relatives à l'activité et au chômage sous les angles employeurs, employés et système d'éducation et de formation;
- La reconsidération de la conception des programmes d'investissement en intégrant le paramètre emploi en tant qu'objectif fondamental à toutes les étapes de concrétisation et d'opérationnalisation de ces programmes;
- Le suivi et l'évaluation périodique de tous les instruments mis en place pour la promotion de l'emploi et, notamment des jeunes diplômés afin de s'assurer que ces instruments contribueront à moyen et à long terme à l'atténuation du chômage de cette catégorie sociale.

Conclusion

Au terme d'un parcours diversifié et riche, il convient de s'interroger : a-t-on vraiment réussi à élucider cette question vaste et complexe de la population et du développement?

Il serait injuste, voire irresponsable, de répondre négativement. Certes, le sujet n'est pas épuisé et les interrogations ne manquent pas. L'analyse des implications exige une approche systématique et le recours à des disciplines variées pour tenir compte de la complexité des relations et leur impact sur le contexte économique et social du pays et ses perspectives d'avenir. Toutefois, le séminaire sur "Population et développement: Situation et perspectives" a deux mérites au moins: il marque une certaine spécificité des chercheurs en démographie et invite à poursuivre ce chemin qui s'annonce prometteur.

Trois grandes préoccupations caractérisent de façon marquante l'ensemble des interventions:

1. Les approches adoptées par les auteurs partent en général d'une bonne connaissance du terrain. La qualité des intervenants, leur

"professionnalisme" ainsi que leur sens critique les ont aidés à poser les bonnes questions et à sortir des sentiers battus.

2. L'effort d'analyse s'appuie sur une base théorique consistante. Le fait que les auteurs soient, dans leur grande majorité, des chercheurs les prédisposent à prendre du recul à l'égard des faits et à les "transcender".
3. Le souci de déboucher sur des recommandations montre la préoccupation de traduire ces réflexions dans les faits et de donner un contenu concret à des analyses qui peuvent paraître théoriques.

En définitive, ce séminaire appelle les chercheurs à persévérer dans cette voie qui s'avère particulièrement féconde.